

Rapport du Comité pour la protection de l'environnement

(CPE XIV)

Buenos Aires, 20-24 juin 2011

Point 1 - Ouverture de la réunion

1. Le Président du CPE, Dr Yves Frenot a ouvert la réunion le lundi 20 juin 2011 et a remercié l'Argentine pour l'avoir organisée à Buenos Aires.
2. Le Président a rappelé les anniversaires historiques qui seront commémorés à l'occasion de la XXXIVe RCTA, y compris le 20e anniversaire de l'accord sur le Protocole de Madrid, signé en 1991. Au nom du comité le Président a également offert ses condoléances suivant les décès de l'Ambassadeur Jorge Berguño (Chili) et du Dr Teodor Negoită (Roumanie). Ils étaient tous deux des membres actifs et appréciés de la communauté de l'Antarctique.
3. Le Président a résumé les travaux effectués pendant la période intersessions. Ces travaux incluaient notamment quatre groupes de contact (dont deux chargés de l'évaluation des projets d'évaluation globale d'impact sur l'environnement soumis pendant la période), en plus d'un atelier et de plusieurs autres études qui ont donné lieu aux documents présentés au CPE XIV. Les travaux décidés et planifiés à la réunion du CPE XIII pour la période intersessions ont été, dans leur globalité, complétés.

Point 2 - Adoption de l'ordre du jour

4. Le Comité a adopté l'ordre du jour ci-après et a confirmé, selon ses divers points, la répartition des documents à examiner. Le Comité a examiné 46 documents de travail, 68 documents d'information et 4 documents du Secrétariat :
 1. Ouverture de la réunion
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Débat stratégique sur les travaux futurs du CPE
 4. Fonctionnement du CPE
 5. Conséquences des changements climatiques pour l'environnement: Approche stratégique
 6. Évaluation d'impact sur l'environnement (EIE)
 - a. Projets d'évaluations globales d'impact sur l'environnement
 - b. Autres questions relatives aux évaluations d'impact sur l'environnement
 7. Plans de gestion et de protection des zones
 - a. Plans de gestion
 - b. Sites et monuments historiques
 - c. Lignes directrices pour les visites de sites
 - d. Empreinte humaine et valeurs de la nature à l'état sauvage
 - e. Gestion et protection marines territoriales
 - f. Autres questions relevant de l'annexe

8. Conservation de la flore et la faune de l'Antarctique
 - a. Quarantaine et espèces non indigènes
 - b. Espèces spécialement protégées
 - c. Autres questions relevant de l'annexe II
 9. Surveillance de l'environnement et rapports
 10. Rapports d'inspection
 11. Coopération avec d'autres organisations
 12. Questions de caractère général
 13. Élection du Bureau
 14. Préparatifs de la prochaine réunion
 15. Adoption du rapport
 16. Clôture de la réunion
5. Le Président a attiré l'attention du Comité sur le champ croissant des travaux du CPE, qui résulte d'année en année en des rapports des réunions du CPE toujours plus volumineux. Il a proposé de réduire le volume de ce rapport-ci, en traitant surtout des questions essentielles soulevées au cours des discussions, et aussi en s'arrêtant sur les décisions prises par le Comité ainsi que ses avis à la RCTA et son programme de travaux futurs.

Point 3 - Débat stratégique sur les travaux futurs du CPE

6. L'ASOC a présenté le document d'information IP 89 Rev1 intitulé *The Antarctic Environmental Protocol, 1991-2011*. Tout en notant les nombreuses réussites du Protocole, l'ASOC s'est déclaré préoccupée du fait que le Protocole n'est pas appliqué de manière uniforme par toutes les Parties. L'ASOC a ajouté que certains des aspects les plus novateurs du Protocole dans le domaine de la gestion de l'environnement, tels les efforts de coopération internationale, les EIE de toutes les activités, et l'étude d'écosystèmes associés et interdépendants, restent souvent inexploités. L'ASOC a recommandé que l'application du texte du Protocole, considéré à la lettre comme dans l'esprit qui l'anime, devrait se faire de manière plus cohérente, avec un engagement ferme de la part des Parties pour promouvoir la transparence au niveau national et pour renforcer le caractère international de la gestion de l'Antarctique.
7. Le Comité a noté la valeur à accorder aux évaluations indépendantes et a remercié l'ASOC pour le document. Ce document d'information peut s'avérer utile pour les membres, en termes des possibilités qu'ils souhaitent entretenir pour les travaux futurs du CPE, surtout dans le cadre du plan de travail quinquennal. Plusieurs membres ont été d'avis que le document IP 89 Rev1 pourrait servir de document de base pour une révision éventuelle du Protocole à l'occasion de son 25^e anniversaire, en 2016. Il a été aussi suggéré que le document pourrait s'avérer utile pour toute Partie qui déciderait d'effectuer une évaluation interne de sa performance à l'égard des objectifs du Protocole.
8. Au cours de la discussion la Fédération de Russie a rappelé aux membres l'importance d'appliquer les EIE de manière uniforme et cohérente, et elle s'est offerte pour travailler avec toute Partie qui s'intéresserait à poursuivre cet objectif.
9. Le Comité a révisé et mis à jour son plan de travail quinquennal (Appendice 3).

Point 4 - Fonctionnement du CPE

10. Le Président a noté que les deux documents de travail présentés au Comité au titre de ce point de l'ordre du jour seront également présentés au Groupe de travail sur les questions juridiques et institutionnelles à des fins de discussion.
11. Les États-Unis d'Amérique ont présenté le document WP 25 *Soumission de documents dans les délais avant les RCTA* préparé conjointement avec l'Allemagne, qui avait pour objectif d'améliorer le déroulement et l'efficacité des travaux de la RCTA et du CPE, en proposant la création dans le règlement intérieur de règles claires sur la soumission de documents avant les RCTA.
12. L'Australie a présenté le document WP 36 *Une nouvelle approche proposée pour le traitement des Documents d'information* préparé conjointement avec la France et la Nouvelle-Zélande. Ce document a pour but d'améliorer l'efficacité des réunions, en proposant une modification des procédures relatives à la présentation des documents d'information. Le document propose notamment que tout document d'information qui ne porte pas directement sur un point de l'ordre du jour des RCTA et du CPE soit seulement affiché sur le site Web du STA, et non distribué ni discuté au cours des réunions.
13. Les documents WP 25 et WP 36 n'ont pas été discutés en détail par le Comité et ont été référés au Groupe de travail sur les questions juridiques et institutionnelles à des fins de discussion.
14. Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) a présenté le document IP 113 intitulé *Review of the Implementation of the Madrid Protocol: Annual Report by Parties (Article 17)*, préparé conjointement avec l'ASOC. Le PNUE a souligné le fait que même douze ans après sa ratification le degré de conformité au Protocole, en matière de la production par les Parties de leurs rapports annuels, restait faible.
15. De nombreux membres sont convenus que leur performance est à améliorer à l'égard des dispositions du Protocole sur la soumission de rapports annuels, et ils ont fait ressortir que toutes les Parties devraient soumettre leurs rapports annuels en bonne et due forme. Plusieurs membres ont indiqué que la plateforme de soumission des documents en ligne, le SEEI (Système Électronique des Échanges d'Information), pourrait être rendu plus facile à utiliser.
16. Le Secrétariat a été chargé de former un groupe de contact informel qui, au travers du Forum de Discussions du CPE, discuterait des propositions techniques qui pourraient émaner des membres sur cette question.
17. D'autres documents ont été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour, à savoir :
 - IP 71 (Italie): *Annual Report pursuant to Article 17 of the Protocol on Environmental Protection to the Antarctic Treaty. 2009-2010*
 - IP 93 (Ukraine): *Annual Report Pursuant to Article 17 of the Protocol on Environmental Protection to the Antarctic Treaty*

Point 5 - Conséquences des changements climatiques pour l'environnement : Approche stratégique

18. Le Royaume-Uni a présenté le document WP 44 *Rapport d'avancement sur la RETA sur le changement climatique* préparé conjointement avec la Norvège, qui traite de l'évolution des actions menées à partir des conclusions et des recommandations de la Réunion d'Experts du Traité de l'Antarctique (RETA) sur le changement climatique, tenu en 2010.
19. Le SCAR a informé le Comité qu'il avait déjà intégré à ses programmes de recherche la *Recommandation 17* de la RETA, qui porte sur l'identification des régions, des habitats et des espèces les plus vulnérables aux effets du changement climatique.

20. L'Afrique du Sud a noté que l'impact du changement climatique sur la biodiversité, un aspect clé de ses programmes de recherche actuels, pose un défi scientifique tout particulier.
21. Selon l'Australie il serait plus efficace d'intégrer les recommandations de la RETA directement au programme de travail du CPE, y compris le plan de travail quinquennal, selon leur pertinence pour chaque aspect du programme. Pour l'Australie le regroupement de ces recommandations selon des thèmes précis qui figurent au programme du CPE, tels par exemple les espèces non indigènes ou la protection des zones, pourrait faciliter cette approche.
22. Plusieurs membres ont déclaré que le document WP 44 offrait l'avantage d'une vue d'ensemble des actions menées, et peut s'avérer un outil utile pour encadrer les activités de gestion du CPE au travers de son plan de travail quinquennal.
23. L'IAATO s'est référée au document IP 103 intitulé *IAATO's Climate Change Working Group: Report on Progress* et s'est déclarée disposée, au vu de sa collaboration réussie avec le SCAR au cours de cette année, à fournir de plus amples informations au CPE sur ce volet de ses activités quant au changement climatique, dans le but de sensibiliser des tierces parties à toute la question de l'impact du changement climatique sur l'Antarctique.
24. La CCAMLR a indiqué que son Comité Scientifique avait examiné les recommandations de la réunion d'experts numérotés 19, 26, 28 et 1, 2, 4, 5, 6, et que ses Groupes de travail futurs vont continuer à se concentrer sur la gestion des écosystèmes. La CCAMLR a souligné sa participation active et continue aux travaux du CPE, et a porté à l'attention du Comité son document d'information IP 31 *Rapport de l'observateur du SC-CAMLR à la quatorzième réunion du Comité pour la protection de l'environnement*.
25. Le COMNAP a précisé que les Recommandations 4 et 5 de la réunion d'experts, qui concernent directement le COMNAP, avaient été traitées au titre du document d'information IP 8 intitulé *COMNAP Energy Management Workshop*. Ce document, qui présente une mise à jour du COMNAP quant aux Recommandations 4 et 5 de la réunion d'experts, sera discuté au point 13 de l'ordre du jour de la RCTA.
26. Le Comité a demandé au Secrétariat de mettre à jour, sur une base régulière, le tableau récapitulatif figurant à l'Annexe A du document WP 44, prenant acte des actions du CPE et de la RCTA relatives à chacune des recommandations de la RETA
27. Le Royaume-Uni a introduit les premières étapes de développement d'une évaluation rapide et simple de la vulnérabilité de 12 ZSPA au changement climatique (WP 43 *Développement d'une méthodologie simple pour classer les Zones spécialement protégées de l'Antarctique selon leur vulnérabilité au changement climatique*, préparé conjointement avec la Norvège). Le Royaume-Uni a expliqué que le document procède à l'évaluation de cet impact en termes de deux composantes : la vulnérabilité des valeurs clés d'une zone, et son degré d'exposition au changement climatique au niveau de la région où elle se situe. Le Royaume-Uni a attiré l'attention du Comité sur les deux ZSPA qui sont les plus vulnérables au changement climatique selon cette procédure, à savoir les ZSPA 107 *Dion Islands* et 151 *Lions Rump*.
28. L'Inde a félicité le Royaume-Uni pour ce document qui est fort utile, mais a ajouté qu'au niveau de l'évaluation le document examine l'impact du changement climatique seulement en fonction des aspects biologiques et de la végétation, aux dépens d'une approche plus généralisée sur la biodiversité. L'Inde a suggéré que l'évaluation de l'impact devrait englober plus d'éléments, par exemple les espèces minérales et la rupture des glaces.
29. Les États-Unis d'Amérique ont déclaré que la méthodologie prônée par le document est prometteuse, mais qu'elle pourrait tirer profit de l'application d'une approche plus générale sur l'écosystème de la ZSPA au lieu de se pencher sur une seule espèce ou une seule caractéristique de la zone pour l'inclure dans la matrice. Les États-Unis d'Amérique ont suggéré que cette étude pourrait s'intégrer au plan de travail quinquennal du CPE.

30. L'Argentine a appuyé les États-Unis d'Amérique sur ce point, et a ajouté que deux des variables préliminaires de l'étude (la région, la ZSPA) étaient d'une si grande différence, en termes de leurs caractéristiques respectives et de leur échelle territoriale, qu'il était difficile de les rendre comparables pour l'étude. Pour l'Argentine il convient donc d'en étayer et d'en peaufiner la matrice.
31. L'Australie a proposé que la méthodologie employée par le Royaume-Uni et la Norvège pourrait être combinée avec des études de l'impact du changement climatique sur les activités locales. Ceci pourrait mener à une meilleure compréhension des risques frappant les zones protégées et frappant aussi les valeurs que ces zones visent à protéger. Pour l'Australie, ainsi cette méthodologie serait particulièrement utile pour mieux identifier et mieux protéger les zones qui sont d'une grande valeur scientifique et à haut risque quant au changement climatique. Ces zones seraient alors considérées comme zones de référence pour le changement climatique, ou comme zones d'observation et de surveillance du changement climatique.
32. L'Argentine, le Chili, l'Allemagne, l'Afrique du Sud, la France et l'ASOC ont déclaré nécessaires le développement de la gamme et la comparabilité des variables de cette méthodologie, et ont appelé à la poursuite de travaux dans ce sens.
33. La Nouvelle-Zélande a remercié le Royaume-Uni et la Norvège pour ce document fort utile, au vu du rôle important que joueront les zones protégées dans le développement de la résilience au changement climatique. L'approche du document, basée sur l'analyse des risques, a été très appréciée par la Nouvelle-Zélande, et avec une gamme améliorée des paramètres on pourrait s'attendre à des analyses plus complètes de la vulnérabilité des zones et de leurs risques dus au changement climatique.
34. Le Président a noté l'intérêt que porte le Comité à cette approche, qui peut déjà s'avérer utile comme outil important pour l'élaboration des Plans de gestion des zones protégées. Il a repris les propos des membres à l'effet que l'étude aurait encore plus de potentiel avec le développement des paramètres, et il a encouragé le Royaume-Uni, la Norvège et toute autre Partie intéressée à poursuivre les travaux nécessaires.
35. Le SCAR a brièvement présenté le document d'information IP 52 intitulé *Antarctic Climate Change and the Environment – 2011 Update*, et a déclaré que le groupe d'experts du SCAR étudiant le changement climatique en Antarctique et son impact sur l'environnement, appelé le Groupe d'experts ACCE (Antarctic Climate Change and the Environment) avait été élargi, pour inclure des experts venus de la Fédération de Russie, de la Chine et d'autres pays. Le SCAR nourrit l'intention d'attirer encore plus d'experts dans ce groupe afin d'assurer sa plus grande représentativité. En plus le SCAR vise à publier une série de rapports ciblés sur le changement climatique en Antarctique qui étoffera le rapport actuel du Groupe d'experts ACCE.
36. L'ASOC a présenté les documents d'information IP 83 intitulé *An Antarctic Climate Change Communication Plan* et IP 88 *Ocean Acidification and the Southern Ocean*.
37. Le Royaume-Uni a remercié l'ASOC pour ces deux documents, en notant qu'il importait peu qui, du CPE ou de la RCTA ou même des Parties individuelles, s'emploierait à diffuser ces informations, tant il est vital de développer des campagnes de sensibilisation sur ces questions. Le Comité a encouragé les Parties à effectuer des recherches dans ces domaines.
38. Le SCAR a informé le Comité que son Groupe d'action sur l'acidification des océans a l'intention de produire un rapport exhaustif dans deux ans, qui se penchera particulièrement sur l'impact de l'acidification sur les écosystèmes et les espèces.
39. D'autres documents ont été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour, à savoir :
 - IP 8 *COMNAP Energy Management Workshop* (COMNAP)
 - IP 56 *Marine Spatial Protection and Management under the Antarctic Treaty System: New Opportunities for Implementation and Coordination* (IUCN)

- IP 65 *Frontiers in understanding Climate Change and Polar Ecosystems Workshop Report* (États-Unis d'Amérique)

Point 6 - Évaluation d'impact sur l'environnement (EIE)

6a) Projets d'évaluations globales d'impact sur l'environnement

40. Le Royaume-Uni a présenté le document de travail WP16 *Projet d'évaluation globale d'impact sur l'environnement (EIE) de l'Exploration proposée du lac subglaciaire Ellsworth en Antarctique* au nom du Consortium du Lac Ellsworth. Le Royaume-Uni a exprimé sa reconnaissance à la Norvège pour avoir mené les travaux du Groupe de contact intersessions (GCI) ainsi qu'aux participants du GCI pour leurs commentaires constructifs quant au projet d'évaluation globale d'impact sur l'environnement (EGIE). Le Royaume-Uni a noté qu'une réponse préliminaire aux observations du GCI se trouve dans le document IP13 intitulé *The Draft Comprehensive Environmental Evaluation (CEE) for the Proposed Exploration of Subglacial Lake Ellsworth, Antarctica*.
41. La Norvège a présenté le document de travail WP 14 *Rapport du Groupe de contact intersessions sur le projet d'EGIE de l'Exploration proposée du lac subglaciaire Ellsworth en Antarctique*.
42. La Norvège a déclaré que le Groupe de contact intersessions, en conformité avec la procédure établie dans le document *Procédures d'examen des projets d'évaluation globale d'impact sur l'environnement*, a examiné la proposition du Royaume-Uni présentée dans le document *Projet d'évaluation globale d'impact sur l'environnement (EGIE) de l'Exploration du lac subglaciaire Ellsworth en Antarctique*. Suite à cet examen, le GCI avise le Comité de ses conclusions, comme suit:
 - 1) Le projet d'évaluation globale d'impact sur l'environnement (EGIE) et la procédure mise en place par le Royaume-Uni sont généralement conformes avec les dispositions de l'article 3 de l'annexe 1 du Protocole du Traité sur l'Antarctique relatif à la protection de l'environnement.
 - 2) L'information contenue dans l'EGIE soutient les conclusions que l'activité envisagée n'aura vraisemblablement pas plus qu'un impact mineur ou transitoire, compte tenu des mesures d'atténuation et de prévention rigoureuses qui ont été proposées et adoptées par le promoteur. Ces mesures ont sensiblement réduit les risques qui avaient justifié la préparation initiale d'un projet d'évaluation globale d'impact sur l'environnement. En outre, l'activité proposée est justifiée au vu de la contribution scientifique importante qui vraisemblablement résulterait de l'exploration du lac subglaciaire Ellsworth.
 - 3) Le projet d'évaluation globale d'impact sur l'environnement est clair, et bien structuré.
 - 4) Pour la finalisation de l'EGIE le promoteur devrait, selon qu'il conviendra, prendre en considération les observations des participants au GCI qui figurent à l'annexe A du document WP 14.
 - 5) La finalisation de l'EGIE pourrait aussi tenir compte des propositions des participants au GCI qui sont de nature rédactionnelle, et qui figurent à l'annexe B du document WP 14.
43. De nombreux membres ont souligné l'importance capitale d'une évaluation globale d'impact sur l'environnement pour ce projet d'exploration, et ont remercié la Norvège pour avoir mené à bien le GCI. La France a noté que pendant la période intersessions plusieurs des participants au GCI étaient d'avis que le projet d'évaluation globale d'impact sur l'environnement n'avait pas présenté suffisamment de détails importants sur les aspects logistiques.
44. L'Allemagne a remercié le Royaume-Uni pour le document d'information IP 13. L'Allemagne a souligné la capacité des techniques de forage de faible impact à limiter l'impact sur l'environnement, et attend avec intérêt la finalisation de l'EGIE.

45. Les Pays-Bas ont demandé un éclaircissement sur la prochaine étape au vu de la consultation actuelle sur le projet d'évaluation globale d'impact sur l'environnement. En particulier les Pays-Bas ont souhaité savoir si le Royaume-Uni était requis de prendre en considération les points soulevés par le GCI et le Comité avant de finaliser l'EGIE et de la présenter à la RCTA pour son approbation.
46. Le Président a clarifié la procédure en réponse aux Pays-Bas. Il a expliqué que selon les *Procédures d'examen des projets d'évaluation globale d'impact sur l'environnement* l'Annexe 1 du Protocole demande au promoteur de tenir compte des observations reçues d'autres Parties sur tout projet d'évaluation globale d'impact sur l'environnement. De ce fait, le CPE donnera des avis techniques à la RCTA sur ce projet d'évaluation globale d'impact sur l'environnement, comme requis par le Protocole.
47. La Fédération de Russie a pris la parole pour s'aligner sur l'explication du Président, et a ajouté que le Royaume-Uni devrait prendre en compte les avis du CPE sur l'EGIE et devrait se mettre en conformité avec ses procédures nationales établies. La Russie a exhorté le Royaume-Uni à pallier à tous les problèmes qui pourraient surgir, et à fournir des explications détaillées sur le choix de la méthodologie qui a été employée.
48. L'ASOC a rappelé ses commentaires faits sur le projet de l'EGIE pendant la tenue du GCI, et a ajouté que l'impact de l'exploration proposée sur l'environnement et sa conformité avec le Protocole du Traité sur l'Antarctique relatif à la Protection de l'Environnement pourraient être mieux cernés si le Royaume-Uni convenait à la possibilité de réaliser un projet d'audit indépendant pour le forage, comme la Nouvelle-Zélande l'avait fait pour l'EGIE du projet ANDrill. De plus l'ASOC a suggéré que suite à la pénétration d'un lac subglaciaire d'une valeur de nature à l'état sauvage, ce lac pouvait être perçu comme ayant été altéré de manière permanente et donc n'étant plus d'une valeur de nature à l'état sauvage.
49. Le Royaume-Uni a vivement remercié les membres du Comité pour leurs observations, et a déclaré que tous les efforts possibles seront faits pour les prendre en compte lors de la phase de finalisation de l'EGIE. Le Royaume-Uni a vivement remercié la Norvège en tant que responsable du GCI.

Avis du CPE à la RCTA

50. **Le Comité a examiné en détail le projet d'évaluation globale d'impact sur l'environnement (EGIE) préparé par le Royaume-Uni pour "l'exploration du lac subglaciaire du Lac Ellsworth en Antarctique" (WP 16 et IP 13). Il a également examiné le rapport présenté par la Norvège du GCI créé pour examiner le projet d'EGIE conformément aux procédures d'examen intersessions par le CPE des projets d'EGIE (WP 14) ainsi que les informations additionnelles fournies par le Royaume-Uni en réponse aux questions soulevées au GCI (IP 13). On en trouvera un résumé dans les paragraphes 40 à 50 ci-dessus.**
51. **Après avoir examiné en détail le projet d'EGIE, le Comité informe la XXXIVe RCTA que :**
- 1) **Le projet d'EGIE et la procédure suivie par le Royaume-Uni sont en général conformes aux dispositions de l'article 3 de l'annexe 1 du Protocole au Traité sur l'Antarctique relatif à la protection de l'environnement.**
 - 2) **L'information contenue dans l'EGIE soutient les conclusions que l'activité envisagée n'aura vraisemblablement pas plus qu'un impact mineur ou transitoire, compte tenu des mesures d'atténuation et de prévention rigoureuses qui ont été proposées et adoptées par le promoteur. En outre, l'activité proposée est justifiée au vu de la contribution scientifique importante qui vraisemblablement résulterait de l'exploration du lac subglaciaire Ellsworth.**

Dans la préparation finale de l'EGIE le promoteur devra prendre soigneusement en considération les observations des membres et en tenir compte selon qu'il conviendra. En particulier, le Comité attire l'attention de la RCTA sur les suggestions suivantes pour que l'EGIE présente de plus amples détails sur: l'évaluation des activités du sous-traitant d'apport, la documentation quant à la possibilité de mélange de fluide au moment de la percée, les méthodes à employer pour réduire au minimum la perturbation de la colonne d'eau due à la présence des équipements scientifiques, l'évaluation du risque de la perte d'équipement dans le lac, la mise en considération de l'effectif à envoyer sur la glace au vu des critères de sécurité, ainsi que des dispositions à prendre pour assurer la coopération internationale.

- 3) Le projet d'EGIE est clair et bien structuré, bien rédigé et le texte est accompagné de tableaux et de figures de bonne qualité**

52. Le CPE recommande à la RCTA d'adopter l'avis ci-dessus

53. La République de Corée a présenté le document de travail WP 42 *Projet d'évaluation globale d'impact sur l'environnement de la construction et l'opération de la station de recherche Jang Bogo, Baie Terra Nova, en Antarctique* ainsi que le document d'information IP 19 où figure le projet de l'évaluation globale d'impact sur l'environnement (EGIE) en son intégralité. En soulignant le caractère scientifique des objectifs du projet, dont le lancement d'études à long terme relève du changement climatique, des océans et des écosystèmes, la Corée a noté que le projet de l'évaluation globale d'impact sur l'environnement avait pour but de démontrer clairement comment l'impact sur l'environnement de l'Antarctique sera réduit au minimum, et aussi de faire valoir les avantages importants qui sont passibles d'être obtenus, au niveau de la communauté internationale, du partage des connaissances dans la construction de la station et dans ses opérations de recherche, et sa promotion de la coopération scientifique internationale.
54. La République de Corée est reconnaissante au GCI pour son examen détaillé du projet de l'évaluation globale d'impact sur l'environnement. Elle remercie particulièrement la Norvège pour lui avoir suggéré la recherche d'une solution alternative à l'incinération de déchets, ce qui désormais résultera en une économie projetée de 50 tonnes de carburant par an.
55. L'Australie a présenté le document de travail WP 7 *Rapport du groupe de contact intersessions sur le projet d'EGIE pour la construction et l'opération de la station Jang Bogo, Baie Terra Nova, Antarctique*. L'Australie a noté que le GCI a exprimé un fort soutien aux plans du promoteur pour assurer la minimisation et la prévention de l'impact environnemental du projet, et que le GCI a reconnu que des considérations d'ordre environnemental avaient joué un rôle clé dans la planification du projet. Conformément aux procédures d'examen intersessions des EGIES selon les dispositions de l'annexe 1 du Protocole, l'Australie a ensuite fourni un bref aperçu des conclusions du GCI, en soulignant les points que les participants au GCI avaient relevés pour améliorer l'évaluation globale dans sa phase finale.
56. De nombreux membres ont soutenu les plans de la Corée, au vu de la poussée importante que le projet pourrait amener pour de futures collaborations internationales, notamment dans le domaine de la recherche en Antarctique orientale. D'autres membres se sont réjouis de l'utilisation d'énergies alternatives pour assurer les opérations de la nouvelle station.
57. La Chine a soutenu et félicité la République de Corée pour le projet de construction de sa nouvelle station de recherche en Antarctique, exprimant sa conviction que cette station contribuera aux fins du Traité sur l'Antarctique. La Chine était en accord avec les conclusions du GCI sur le projet

d'EGIE de la station Jang Bogo et était convaincue que l'EGIE finale tiendrait compte des observations reçues d'autres Parties.

58. La station telle que proposée sera située à 10 km seulement de la station Italienne Mario Zucchelli et sera également non loin de la station Gondwana de l'Allemagne. La France et l'Allemagne ont indiqué que suite à la préparation de son projet d'EGIE la Corée avait visité leurs centres de recherche sur l'Antarctique, afin de discuter des observations techniques qui avaient été faites. Pour sa part l'Italie a proposé à la Corée de collaborer en vue de créer une zone marine protégée dans la baie Terra Nova. Les États-Unis d'Amérique ont félicité la Corée pour avoir tenu compte des commentaires et des questions posées dans le document de travail WP 7, et pour y avoir répondu promptement avec la soumission du document d'information IP 76 et aussi avec d'autres éléments d'information fournis dans la présentation du projet au CPE. Les États-Unis d'Amérique ont offert de partager leurs expériences avec la Corée, sur la construction de jetées à la station McMurdo.
59. La Belgique est intervenue pour faire ressortir combien la collaboration d'entre la nouvelle station coréenne et les autres stations avoisinantes est nécessaire et bienvenue, afin de réduire les impacts cumulatifs sur l'environnement. La Belgique s'est déclarée prête à collaborer avec la Corée pour mener une surveillance à long terme des écosystèmes terrestres et marins de la région, y compris dans la mer Amundsen où peu d'études ont été menées jusqu'à l'heure. La Belgique a aussi fait ressortir que la nouvelle station sera construite à proximité de la démarcation de la mer de Ross, et donc que la Corée serait sujette à des responsabilités accrues si la mer de Ross ou un de ses secteurs devenait une zone protégée.
60. L'ASOC a déclaré que comme la nouvelle station sera opérationnelle toute l'année, son impact global sur l'environnement sera considérable. Cependant l'ASOC a exprimé son appréciation des actions que la Corée avait entreprises, depuis la diffusion du projet initial d'EGIE, pour minimiser l'impact de la station sur l'environnement, notant la décision qu'avait prise la Corée de supprimer l'incinérateur et de bâtir des fondations préfabriquées en béton. L'ASOC a aussi exprimé son souhait que puisque la Corée sera active désormais dans cette région de l'Antarctique, elle pourra coopérer avec l'Italie et œuvrer pour la protection marine dans la mer de Ross.
61. La Corée a vivement remercié le Comité, se déclarant fort appréciative du soutien obtenu pour son projet d'évaluation globale d'impact sur l'environnement.

Avis du CPE à la RCTA

62. **Le Comité a examiné en détail le projet d'évaluation globale d'impact sur l'environnement (EGIE) préparé par la République de Corée pour "la construction et l'opération de la station Jang Bogo, dans la baie Terra Nova en Antarctique" (WP 42 et IP 19). Il a également examiné le rapport présenté par l'Australie du GCI créé pour examiner le projet d'EGIE conformément aux *Procédures d'examen intersessions par le CPE des projets d'EGIE* (WP 7) ainsi que les informations additionnelles fournies par la République de Corée en réponse aux questions soulevées au GCI (IP 76). On en trouvera un résumé dans les paragraphes 56 et 57 ci-dessus.**
63. **Après avoir examiné en détail le projet d'EGIE, le Comité informe la XXXIVe RCTA que :**
- 1) le projet d'EGIE est en général conforme aux dispositions de l'article 3 de l'annexe 1 du Protocole au Traité sur l'Antarctique relatif à la protection de l'environnement.**
 - 2) Le Comité est convenu que l'information contenue dans l'EGIE soutient les conclusions du promoteur que la construction et l'opération de la nouvelle station Jang Bogo auront vraisemblablement plus qu'un impact mineur ou transitoire sur l'environnement. Le Comité est également convenu que l'information contenue dans l'EGIE soutient les**

conclusions du promoteur à l'effet que cet impact sera compensée par les informations et les connaissances scientifiques obtenues au travers des activités de recherche qui seront soutenues par la station.

- 3) Dans la préparation finale de l'EGIE le promoteur devra prendre soigneusement en considération les observations des membres et en tenir compte selon qu'il conviendra. En particulier, le Comité attire l'attention de la RCTA sur les suggestions suivantes pour que l'EGIE présente de plus amples détails sur: les impacts cumulatifs possibles des activités menées par de multiples opérateurs dans la région de la baie Terra Nova; l'infrastructure secondaire de la station; le système de traitement des eaux usées; la gestion des déchets provenant de l'alimentation et des systèmes d'évacuation; la prévention du déversement d'hydrocarbures; les mesures pour prévenir l'impact sur la colonie de goélands; les mesures pour prévenir l'introduction des espèces non-indigènes; et les plans pour la mise en arrêt et le démantèlement de la station.
- 4) Le projet d'EGIE est clair et bien structuré et bien présenté.

64. Le CPE recommande à la RCTA d'adopter l'avis ci-dessus

6b) Autres questions relatives aux évaluations d'impact sur l'environnement

65. La Fédération de Russie a présenté le document de travail WP 54 *Dispositif technologique pour enquêter sur les strates d'eau subglaciaire du lac Vostok*.
66. La Chine a remercié la Fédération de Russie et a souhaité vivement encourager les échanges d'information sur les technologies employées en Antarctique. Les États-Unis d'Amérique ont également adressé leurs remerciements à la Russie pour avoir informé le CPE de tout changement et de toute mise à jour du projet.
67. La Belgique a demandé si des mesures de précaution avaient été prévues et envisagées dans l'éventualité d'une défaillance technique, par exemple si l'unité de forage était coincé ou si le lac était contaminé. La Fédération de Russie a répondu que toutes les questions relatives aux risques seraient prises en considération dans l'évaluation d'impact sur l'environnement.
68. La Nouvelle-Zélande a informé le Comité de l'évolution des travaux pour l'étude du CPE sur le tourisme. A ce titre elle a rappelé aux membres l'intérêt que porte la RCTA à la proposition du CPE d'examiner les aspects et l'impact du tourisme et d'autres activités non-gouvernementales sur l'environnement de l'Antarctique. Les travaux de cette étude se déroulent selon le calendrier, mais l'étude n'a pas pu être complétée à temps pour cette réunion. La Nouvelle-Zélande a indiqué que le projet de rapport sur l'étude est désormais affiché sur le forum de discussions en ligne, et qu'avec l'appui du Groupe de Gestion on a tout lieu de penser que les travaux seront complétés l'année prochaine.
69. Le Comité a remercié la Nouvelle-Zélande pour ces éléments d'information et l'a encouragée à poursuivre les travaux qui, le Comité l'a rappelé, sont une des priorités du CPE. Le Comité a aussi encouragé les membres à participer au Groupe de Gestion.
70. L'ASOC a présenté les documents d'information IP 84 intitulé *Antarctic Tourism – What Next? Key Issues to Address with Binding Rules*, et IP 87 *Land-Based Tourism in Antarctica*.
71. Le Chili a souhaité apporter un rectificatif au document IP 87, en indiquant au Comité que le Chili ne s'occupait pas de promouvoir le tourisme commercial dans la péninsule de l'Antarctique ni de gérer un hôtel pour des touristes dans la région. Le Chili offre cependant l'accueil à des participants d'autres programmes nationaux quand ces derniers doivent transiter en route vers d'autres régions de

- l'Antarctique. Le Chili est tout à fait disposé, si l'ASOC le désire, de fournir des réponses détaillées au questionnaire de l'ASOC quant à son infrastructure terrestre en Antarctique.
72. Au sujet du campement ALE situé à Union Glacier, les États-Unis d'Amérique se sont déclarés en désaccord avec la supposition de l'ASOC que ce campement aurait un impact plus que mineur ou transitoire sur l'environnement des alentours. Les États-Unis d'Amérique ont précisé que l'ASOC ne devrait pas se hâter d'arriver à cette conclusion, puisqu'une compréhension approfondie de l'impact tout entier du campement ne sera obtenue qu'à partir d'un examen de l'EIE qui se penchera sur tous les aspects de l'activité proposée y compris toute mesure d'atténuation.
73. L'Uruguay a informé le Comité de sa non-participation dans toute activité liée au tourisme terrestre depuis 2008, et a exprimé son désir de remplir le questionnaire de l'ASOC.
74. Le Royaume-Uni a indiqué au Comité que deux sociétés basées au Royaume-Uni et qui sont mentionnées dans le document de l'ASOC se soumettent à un processus de délivrance de permis rigoureux afin d'être conformes aux dispositions du Protocole du Traité sur l'Antarctique relatif à protection de l'environnement.
75. En réponse au Chili, l'ASOC a indiqué que l'information quant au soutien supposé du Chili au tourisme commercial dont il est fait mention dans le document IP 87 provenait non pas de l'ASOC mais d'une autre Partie répondant au questionnaire.
76. En réponse aux États-Unis d'Amérique, l'ASOC a déclaré que pour arriver à ses conclusions le rapport s'est appuyé sur les meilleures informations disponibles, mais a ajouté que l'EIE dans son intégralité n'était pas disponible sur la base de données EIE de la STA.
77. L'Inde a présenté le document IP 64 intitulé *Final Comprehensive Environmental Evaluation (CEE) of New Indian Research Station at Larsemann Hills, Antarctica and Update on Construction Activity*.
78. La Fédération de Russie a exprimé son soutien à ce projet.
79. La Belgique s'est offerte pour collaborer avec l'Inde pour évaluer l'impact de la nouvelle station sur les lacs situés près de la zone, la Belgique étant le mieux placée pour cela avec ses études de la biodiversité de ces lacs.
80. D'autres documents ont été présentés au titre de ce point de l'ordre du jour, notamment :
- SP 5 rev1 *Liste annuelle des évaluations préliminaires (EPIE) et globales (EGIE) d'impact sur l'environnement établies entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 mars 2011.*
 - IP 72 (États-Unis d'Amérique) *Methodology for Clean Access to the Subglacial Environment Associated with the Whillans Ice Stream*
 - IP 123 (Équateur) *Estudio de Impacto Ambiental Ex-post de la Estacion Cientifica Ecuatoriana "Pedro Vicente Maldonado". Isla Greenwich-Shetland de Sur-Antartida, 2011-2012.*

Point 7 - Plans de gestion et de protection des zones

7a) Plans de gestion

i) Projets de plan de gestion examinés par le groupe subsidiaire des plans de gestion (GSPG)

81. En tant que responsable du Groupe subsidiaire sur les plans de gestion (GSPG), l'Australie a présenté le document de travail WP 47 *Groupe subsidiaire sur les Plans de gestion – Rapport sur les Mandats n°1 à n°3: Revue des projets de Plans de gestion* où il est fait état de l'examen par le GSPG du plan pour la ZSPA 126. En plus de certains éclaircissements que le GSPG a souhaité

obtenir, le GSPG a recommandé que les promoteurs effectuent certains ajustements de nature structurelle au plan de gestion et qu'ils apportent des améliorations aux cartes. Le GSPG est d'avis que le plan a été révisé de manière adéquate en fonction de ces observations, et recommande au CPE d'approuver le plan de gestion révisé pour la ZSPA 126 soumis par le Royaume-Uni, le Chili et l'Espagne.

82. Suite à la recommandation du GSPG, le Comité est convenu de présenter le plan de gestion révisé pour la ZSPA 126 à la RCTA à des fins d'adoption.

ii) Projets de plan de gestion révisés non-examinés par le groupe subsidiaire des Plans de gestion

83. Au titre des projets de plan de gestion non-examinés par le GSPG, le Comité a examiné les plans de gestion révisés des ZSPA (Zones spécialement protégées de l'Antarctique) et des ZGSA (Zones gérées spéciales de l'Antarctique) suivantes:

- WP 3 *Plan de gestion révisé pour la ZSPA 120, Archipel de Pointe-Géologie, Terre Adélie* (France)
- WP 4 *Plan de gestion pour la ZSPA 166, Port-Martin, Terre Adélie. Proposition de prorogation du plan existant* (France)
- WP 6 *Plan de gestion révisé pour la zone spécialement protégée de l'Antarctique 149 Cap Shirreff et Ile San Telmo, Ile Livingston, Shetland du Sud* (États-Unis d'Amérique et Chili)
- WP 9 *Plan de gestion révisé pour la zone spécialement protégée de l'Antarctique 122 Arrival Heights, péninsule de Hut Point, île de Ross* (États-Unis d'Amérique)
- WP 23 *Plan de gestion révisé pour la zone spécialement protégée (ZSPA) 140 Parties de l'île de la Déception, Iles Shetland du Sud* (Royaume-Uni)
- WP 29 *Plan de gestion révisé pour la zone spécialement protégée de l'Antarctique 167, Ile Hawker, Terre Princesse Elizabeth* (Australie)
- WP 31 *Révision du plan de gestion de la zone spécialement protégée de l'Antarctique n° 116 Vallée New College, plage Caughley, cap Bird, île de Ross* (Nouvelle-Zélande)
- WP 33 *Révision du Plan de gestion pour la Zone spécialement protégée de l'antarctique 131 : Glacier Canada, lac Fryxell, Vallée Taylor, Terre Victoria* (Nouvelle-Zélande)
- WP 39 *Plan de gestion révisé pour la zone gérée spéciale de l'Antarctique 2 McMurdo Dry Valleys, Terre Southern Victoria* (États-Unis d'Amérique et Nouvelle-Zélande)
- WP 50 *Plan de gestion révisé pour la zone spécialement protégée de l'Antarctique (ZSPA) 165 Edmonson Point, Ross Sea* (Italie)
- WP 58 *Plan de gestion révisé pour la zone spécialement protégée de l'Antarctique 127 ILE HASWELL (Ile Haswell et colonie adjacente de manchots empereurs sur des glaces deformation rapide)* (Fédération de Russie)

84. La France est intervenue pour présenter les documents WP 3 et WP 4 et pour informer le Comité qu'elle avait effectué sa révision quinquennale des plans de gestion relatifs aux ZSPA 120 et 166. Compte tenu de cette révision la France a proposé que le plan de gestion révisé de la ZSPA 120 soit approuvé par le Comité avec des changements d'ordre mineur, et que le plan de gestion de la ZSPA 166 soit approuvé par le Comité sans changements, pour une période de cinq ans. Le Comité a pris fait de l'observation de la France à savoir que le plan de gestion pour la ZSPA 166 avait été examiné et n'avait pas besoin d'être révisé.
85. En présentant le document WP 6 les États-Unis d'Amérique ont déclaré que seulement des changements mineurs avaient été apportés au plan de gestion de la ZSPA 149.
86. En réponse à une question de l'ASOC, les États-Unis d'Amérique et le Chili ont fourni de plus amples détails quant aux valeurs historiques et éducatives de la ZSPA 149, et ont fait état de la présence de structures archéologiques à l'intérieur de cette ZSPA.
87. En rapport avec le document WP 9, les États-Unis d'Amérique ont expliqué que des changements d'ordre majeur avaient été apportés au plan de gestion de la ZSPA 122. Ces changements consistent en plusieurs révisions des lignes de démarcation de la zone, en l'introduction de nouvelles valeurs, en des amendements aux cartes et aux sites d'accès à la zone. Cependant les États-Unis d'Amérique ont aussi fait remarquer que si les changements au niveau du texte du plan de gestion sont significatifs, les changements au niveau de l'application du plan et des valeurs à protéger restent pour leur part d'ordre mineur.
88. Au cours de son intervention relative au document WP 23, le Royaume-Uni a déclaré que des changements majeurs sont proposés pour la ZSPA 140. Le Royaume-Uni a ainsi demandé au Comité de charger le groupe GSPG d'examiner le nouveau plan pendant la période intersessions. Le Comité a accédé à cette demande et a référé le plan de gestion révisé au GSPG pour examen pendant la période intersessions.
89. L'Australie a présenté le document WP 29 et a informé le Comité que seules des révisions mineures avaient besoin d'être effectuées au plan de gestion de la ZSPA 167. Ces révisions portent sur la modification des sites d'accès à la Zone afin d'augmenter la fréquence des recensements de la colonie de pétrels géants du sud, qui s'effectuent de manière appropriée, par exemple au moyen d'appareil photos automatiques et numériques. Ces recensements mèneront à une meilleure compréhension de l'évolution et du statut de la population des pétrels, en conformité avec les dispositions de la Résolution 5 (2009).
90. Au cours de son intervention relative aux documents WP 31 et WP 33, la Nouvelle-Zélande a indiqué que les révisions des plans de gestion des ZSPA 116 et 131 ne consistent qu'en modifications mineures telles les mises à jour, les corrections rédactionnelles et de plus amples informations sur la biodiversité.
91. En rapport avec le document WP 39 les États-Unis d'Amérique ont fait part au Comité de plusieurs modifications importantes apportées au plan de gestion de la ZGSA 2 suite à un processus de révision qui a duré trois ans. Ces modifications portent sur les lignes de démarcation de la zone, l'identification de nouvelles valeurs pour la zone, une mise à jour des cartes et des photos de la zone ainsi que l'actualisation et le remaniement des appendices. En outre, le plan de gestion a introduit des zones scientifiques et des zones d'accès restreint pour remplacer la catégorie précédente de zone avec des caractéristiques spéciales; et les zones pour touristes ont été reclassées zones pour visiteurs, ce terme étant jugé plus inclusif.
92. L'IAATO a fait sienne l'intention des promoteurs d'augmenter le nombre de zones pour visiteurs. Sans aller à l'encontre de l'importance qu'il faut accorder à la ZGSA pour la recherche scientifique, l'IAATO est d'avis que l'accès à la zone est actuellement trop restrictif. L'IAATO a souligné le fait que la ZGSA couvre une superficie de 17 500 km² mais qu'actuellement les zones pour visiteurs se limitent à 0,1 km². L'IAATO a fait remarquer que des visites de gamme, où la sécurité des visiteurs ainsi que le maintien de l'environnement sont assurés, ne peuvent donner lieu qu'à des expériences de valorisation pour la recherche et la protection de l'Antarctique.

93. L'Italie a présenté le document WP 50 *Plan de gestion révisé pour la zone spécialement protégée de l'Antarctique (ZSPA) 165 Edmonson Point, Ross Sea*. Aucun changement n'ayant été apporté au plan de gestion le comité a approuvé le plan de gestion révisé de la ZSPA 165.
94. La Fédération de Russie a présenté le document WP 58, *Plan de gestion révisé pour la zone spécialement protégée de l'Antarctique 127 ILE HASWELL (Ile Haswell et colonie adjacente de manchots empereurs sur des glaces de formation rapide)*. Des modifications mineures ont été apportées au plan, à savoir l'ajout d'informations quant à la recherche menée au cours de ces cinq dernières années, dans la section 6 (1) du plan, et aussi la mise à jour de la bibliographie dans la section finale (8) du plan.
95. Le Comité a approuvé tous les plans de gestion révisés sauf celui de la ZSPA 140, qui sera considéré au sein du GSPG pendant la période intersessions.

Avis à la RCTA

96. **Après avoir examiné les avis du groupe subsidiaire sur les plans de gestion et évalué les plans, le Comité a décidé de transmettre les plans suivants à la RCTA, lui recommandant leur adoption :**

#	Nom
ZGSA 2	<i>Zone gérée spéciale de l'Antarctique no 2 McMurdo Dry Valleys, Terre Southern Victoria</i>
ZSPA 116	<i>Vallée New College, Plage Caughley, Cap Bird, Ile de Ross</i>
ZSPA 120	<i>Archipel de Pointe-Géologie, Terre Adélie</i>
ZSPA 122	<i>Hauteurs Arrival, Péninsule Hut Point, Ile de Ross</i>
ZSPA 126	<i>Péninsule Byers, Ile Livingston, Shetland du Sud</i>
ZSPA 127	<i>ILE HASWELL (Ile Haswell et colonie adjacente de manchots empereurs sur des glaces de formation rapide) Plan de gestion révisé</i>
ZSPA 131	<i>Glacier Canada, Lac Fryxell, Vallée Taylor, Terre Victoria</i>
ZSPA 149	<i>Cap Shirreff et Ile San Telmo, Ile Livingston, Shetland du Sud</i>
ZSPA 165	<i>Pointe Edmonson, Mer de Ross</i>
ZSPA 167	<i>Ile Hawker, Terre Princesse Elizabeth</i>

97. Les États-Unis d'Amérique ont introduit le document WP 10 *Elaboration d'un plan pour la protection spéciale du Glacier Taylor et des Blood Falls, Vallée Taylor, Vallées sèches McMurdo, Terre Victoria*. Les États-Unis d'Amérique ont proposé d'établir un Groupe de travail international pour discuter de la protection de la zone du glacier Taylor et des Blood Falls et pour élaborer un projet de plan de gestion de ZSPA afin de le soumettre au CPE en 2012. Les États-Unis d'Amérique ont offert de coordonner ce groupe, et la Norvège et le SCAR ont signalé qu'ils aimeraient participer aux débats. La Norvège a aussi souligné l'utilité d'une telle ouverture dans le processus d'élaboration des nouvelles ZSPA.

98. L'Australie a introduit le document WP 13 *Groupe subsidiaire sur les plans de gestion - Rapport sur les objectifs #4 et #5 : amélioration des plans de gestion et procédure d'examen intersessions au nom du Groupe subsidiaire sur les plans de gestion*. Le groupe subsidiaire sur les plans de gestion (GSPG) a invité le CPE à examiner les résultats de ses travaux intersessions, menés en accord avec le plan de travail adopté par le CPE XIII.
99. Durant la période intersessions, le GSPG a examiné et révisé le *Guide pour l'élaboration des plans de gestion des Zones spécialement protégées de l'Antarctique* (adopté conformément à la Résolution 2 (1988)), y compris les appellations standard et le modèle de plan de gestion des ZSPA. Ces modifications ont, entre autres, fourni la réponse à une série de questions que le CPE XIII avait demandé au GSPG d'examiner. Le GSPG a consulté les membres concernés pour examiner le statut des plans de gestion qui auraient déjà dû faire l'objet d'un réexamen quinquennal.
100. Les États-Unis d'Amérique ont souligné que le GSPG devait être considéré comme une ressource très utile par les membres ayant besoin d'aide pour la rédaction ou l'examen des plans de gestion. L'Australie a exhorté d'autres membres à participer au GSPG pour qu'il puisse gagner en expertise et en valeur.
101. L'Argentine et le Chili ont pris note que ce modèle de plan ne devait pas être prescriptif, et devait permettre aux promoteurs de faire preuve d'innovation dans l'élaboration des plans de gestion de ZSPA.
102. L'Australie a réitéré que les propositions d'appellation standard et le modèle de plan de gestion des ZSPA et la version révisée du guide élaboré par le GSPG étaient conçus comme des outils pour une meilleure cohérence entre les plans de gestion. Ils n'étaient pas censés être prescriptifs et leur but n'était pas de dissuader les Parties de développer ou d'appliquer des approches spécifiques aux sites ou créatives et innovantes par rapport à la protection et à la gestion des zones.
103. Le Comité a remercié le GSPG de son travail et est convenu :
- d'approuver le Guide révisé pour la préparation des plans de gestion des zones spécialement protégées de l'Antarctique et d'incorporer les propositions d'appellation standard et le modèle de plan de gestion des zones spécialement protégées de l'Antarctique présentés en pièce jointe A au document de travail WP 13 et
 - d'encourager les Parties promouvant des plans de gestion qui n'ont pas encore fourni d'informations sur le statut des plans de gestion de ZSPA attendant d'être examinés de les fournir.
104. La réunion a aussi pris acte d'un plan de travail pour les activités du GSPG pendant la période intersessions 2011/12.

Avis du CPE à la RCTA

105. **Le Comité recommande que la RCTA adopte une résolution pour approuver le nouveau *Guide pour la préparation des plans de gestion des zones spécialement protégées en Antarctique*.**
-
106. Le Royaume-Uni a présenté le document WP 18 *Activités de surveillance proposées au sein de la zone spécialement protégée de l'Antarctique (ZSPA) N° 107 Ile Emperor, îles Dion, baie Marguerite, péninsule antarctique*. Le Royaume-Uni a noté que l'existence continue de la colonie de manchots Empereur de cette ZSPA est maintenant incertaine, et que d'autres recherches sont requises pour évaluer le statut de cette colonie. Sa présence représente la seule valeur méritant d'être protégée et était la raison de la désignation originale de cette ZSPA.
107. Les États-Unis d'Amérique et l'Australie ont commenté qu'une surveillance supplémentaire de la ZSPA Iles Dion serait une façon raisonnable de procéder. L'Australie a noté qu'en règle générale les zones bien documentées, par exemple les ZSPA particulièrement vulnérables au changement

- climatique, pourraient être utiles aux chercheurs en leur permettant d'observer et de suivre les impacts des changements de climat, et l'existence possible de ces valeurs nouvelles ou émergentes devrait être examinée en détail lors de l'évaluation des bénéfices qu'apporterait le prolongement de la désignation d'une zone.
108. Le Comité a appuyé l'approche prévue par le Royaume-Uni et attendait avec intérêt de recevoir plus d'informations sur le statut des valeurs de la ZSPA 107.
 109. Le Secrétariat a présenté le document SP 7 *Registre de l'état des plans de gestion pour les Zones Spécialement Protégées de l'Antarctique et les Zones Gérées Spéciales de l'Antarctique*. Le CPE a demandé si ce registre était encore nécessaire, puisque ces informations sont maintenant disponibles sur la base de données des ZSPA et des ZGSA du site Web du Secrétariat.
 110. Le Chili et l'Allemagne ont demandé à ce que ce registre soit maintenu et amélioré. L'Allemagne a demandé ce qui se produit lorsque la date de l'examen est dépassée avant que les plans de gestion n'aient été examinés.
 111. Le Président a remercié l'Allemagne et noté que cette question a été soulevée par le GCI. Le Président a signalé que le Secrétariat a besoin de rappeler aux membres du Comité le statut de leurs plans de gestion de ZSPA et de ZGSA ainsi que leurs responsabilités par rapport aux examens à effectuer.
 112. La Norvège a noté que la procédure d'examen ne nécessitait pas toujours la soumission de plans de gestion ZSPA ou de ZGSA révisés. L'Allemagne a demandé si la colonne « prochain examen » ne pourrait pas être utilisée de façon plus proactive.
 113. L'Australie a suggéré que le Secrétariat pourrait envoyer un rappel aux Parties devant examiner un plan de gestion de ZSPA ou de ZGSA au cours de l'année suivante, tout en attirant leur attention sur le Guide révisé pour la préparation des plans de gestion des zones spécialement protégées de l'Antarctique (WP 13) afin de faciliter cet examen.
 114. Le Royaume-Uni a commenté qu'il avait commencé ou terminé les travaux de terrain liés à l'examen de six ZSPA, lui permettant ainsi d'être à jour par rapport aux examens prévus pour les plans de gestion correspondants.
 115. Le Chili a noté qu'il serait en mesure de présenter trois plans de gestion de ZSPA qui n'ont pas encore été examinés l'année prochaine.
 116. Le document d'information IP 79 (Australie, Chine, Inde, Roumanie, Fédération de Russie) *Report of the Larsemann Hills Antarctic Specially Managed Area (ASMA) Management Group* a aussi été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.
 117. Les États-Unis d'Amérique ont présenté le document IP 73, et noté que le nombre annuel croissant de visiteurs posait un défi à l'harmonie existant entre activités touristiques et activités de recherche. Le document IP 73 n'a pas été présenté comme document de travail parce que les États-Unis d'Amérique voulaient s'assurer que les modifications effectuées à ce jour allaient être efficaces (par exemple l'emplacement d'un site de campement pour les touristes plus éloigné de la station de recherche principale). Les États-Unis d'Amérique ont mentionné l'excellente collaboration qu'ils ont établie avec l'IAATO.
 118. Le Royaume-Uni a suggéré que le processus d'élaboration des lignes directrices pour les ZGSA aurait pu être amorcé plus tôt, et que le manque de procédure formelle ou les modifications apportées au plan de gestion pourraient créer des problèmes en ce qui concerne les nouveaux règlements ou lignes directrices dont sont informés les visiteurs. Les États-Unis d'Amérique ont noté qu'ils prévoient faire la révision de leurs lignes directrices durant l'année à venir, et apprécieraient toute l'aide que pourraient leur apporter les autres membres intéressés. Leur intention est de présenter un ensemble de lignes directrices plus formel l'année prochaine.
 119. L'Inde a présenté le document d'information IP 79 intitulé *Report of the Larsemann Hills Antarctic Specially Managed Area (ASMA) Management Group* au nom du groupe de coordination de la

gestion de la ZGSA 6 (Australie, Chine, Inde, Roumanie, Fédération de Russie), et a souligné l'importance de l'établissement d'une ZSPA dans cette région. La Belgique et la Roumanie ont soutenu cette proposition et ont offert leur coopération.

120. En rapport avec le document IP 131 intitulé *Deception Island Specially Managed Area (ASMA) Management Group Report*, l'Espagne a informé la réunion qu'elle présenterait un nouveau plan de gestion révisé de la ZGSA 4 l'année prochaine.
121. La Corée a présenté le document IP 115 intitulé *Fauna Survey of the ASPA 171 Nareški Point, ASPA 150 Ardley Island and ASPA 132 Potter Peninsula in 2010-11*, ainsi que le document IP 109 intitulé *Cooperation Management Activities at ASPAs in 25 de Mayo (King George) Island, South Shetland Islands*, préparé conjointement avec l'Argentine. Ces deux documents ont trait aux efforts de la Corée pour améliorer le plan de gestion environnemental de la ZSPA 171.

7 b): Sites et monuments historiques

122. L'Argentine a noté que lors de la 13e réunion du CPE elle avait proposé de coordonner une discussion informelle sur les sites et monuments historique pendant la période intersessions. L'Argentine a remercié plusieurs membres pour les contributions importantes qu'ils ont apportées au débat, et dont les résultats sont résumés dans le document de travail WP 27 *Rapport sur les discussions informelles concernant les sites et monuments historiques*.
123. Au cours de ces discussions, les travaux ont porté sur deux axes principaux : a) les différentes définitions et applications du concept d' « héritage historique » par les Parties et les définitions existantes convenues dans le contexte de l'Antarctique, et b) la pertinence des mécanismes existant dans le système du Traité sur l'Antarctique aux fins de protection des sites historiques. Par rapport au premier axe, le groupe informel de discussion a conclu qu'il existe un large éventail de définitions de ce que représente un SMH, tandis que pour le deuxième, certains des participants étaient d'avis que les critères existants sont d'un caractère suffisamment général pour inclure différents points de vue, alors que d'autres considéraient que cette flexibilité pouvait circonscrire la définition du caractère historique d'un site.
124. Etant donné la diversité des concepts et des points de vue sur ces questions, le groupe a conclu qu'il serait utile de continuer cette discussion sur le forum du CPE.
125. Tout en remerciant l'Argentine pour son travail, la Chine a noté qu'il fallait faire preuve de prudence, et que des définitions rigides pourraient s'avérer problématiques en vue de la diversité culturelle existant au sein de la communauté antarctique. La Chine a fait savoir qu'elle aimerait poursuivre ces discussions.
126. Plusieurs membres ont fait part de leur gratitude pour le travail de l'Argentine et ont encouragé la poursuite des discussions sur cette question. La Norvège a noté qu'un certain nombre de questions pertinentes demandent des discussions supplémentaires afin d'aboutir à une conception commune de la classification des sites et monuments historiques. Les États-Unis d'Amérique ont déclaré que les listes devaient être plus transparentes et accessibles à un public plus large. Le Royaume-Uni a souligné qu'il serait sans doute impossible, et probablement pas nécessaire vu la diversité de la communauté antarctique, d'arriver à une définition rigide des monuments historiques.
127. Le Comité est convenu que les discussions informelles sur les sites et monuments historiques ont été utiles et mériteraient d'être poursuivies.
128. L'Argentine a conclu que le but principal de ces discussions n'était pas de parvenir à un accord sur des définitions spécifiques, mais d'échanger des points de vue différents sur une question complexe, d'autant plus qu'elle relève des sciences sociales et que les différences culturelles peuvent amener à des interprétations diverses de l'héritage historique. L'Argentine a exprimé sa gratitude pour la confiance que le Comité a montré dans le travail de ce groupe.

129. La Chine a présenté le document WP 5 *Proposition d'inscription du Bâtiment n°1, commémorant l'expédition antarctique chinoise à la station de la Grande Muraille, à la Liste des sites et monuments historiques*, soulignant la valeur du Bâtiment n°1 et suggérant que son inclusion sur la liste serait un atout.
130. Le Japon a appelé l'attention sur la taille du Bâtiment n°1 et fait part de ses inquiétudes sur l'impact qu'il pourrait avoir sur l'environnement immédiat, tout en souhaitant appuyer la désignation de cet important bâtiment.
131. Le Royaume-Uni a appelé l'attention sur les commentaires qu'il a faits dans son Rapport d'inspection 2005, lequel soulignait le besoin d'effectuer des réparations pour éviter toute détérioration supplémentaire, et a demandé si ces réparations ont été effectuées. Plusieurs membres soutenant cette proposition ont néanmoins demandé des informations additionnelles concernant l'entretien et la conservation du bâtiment.
132. La Chine a remercié les membres de leur soutien et a assuré le Comité que le plan d'entretien et de conservation est en cours, et que davantage d'informations pertinentes seraient fournies ultérieurement.
133. Le Comité a approuvé les propositions présentées dans le document WP 5 et les a transmises à la RCTA pour qu'elle puisse les examiner.
134. Le Chili a présenté le document WP 59 *Proposition de modification du monument historique n° 82. Installation de plaques commémoratives sur le monument au Traité sur l'Antarctique*. Le Chili a informé le Comité que, conformément à la Mesure 3 (2007), quatre plaques commémorant l'Année polaire internationale dans chacune des langues officielles ont été installées sur le Monument du Traité sur l'Antarctique près des stations Frei, Bellingshausen et Escudero, sur l'île King George. La modification proposée concerne un changement mineur au texte du SMH n° 82.
135. Le Comité a approuvé la demande du Chili et sa soumission à la RCTA.

Avis à la RCTA

Le Comité recommande que la RCTA approuve l'inscription du nouveau site suivant à la liste de Sites et monuments historiques figurant dans la Mesure 3 (2003) :

Bâtiment n°1 commémorant l'expédition antarctique chinoise à la station de la Grande Muraille

Le Comité recommande aussi que la RCTA approuve la proposition de modification du monument historique n° 82 Monument au Traité sur l'Antarctique.

136. Le Secrétariat a noté que la nouvelle liste des sites historiques était obsolète et a suggéré que la RCTA en confie la mise à jour annuelle au Secrétariat. Le Royaume-Uni et la France ont fait part de leur soutien pour la proposition du Secrétariat et le Comité est convenu de demander à la RCTA qu'elle prenne la décision de confier la mise à jour de la liste des sites et monuments historiques au Secrétariat.

Avis à la RCTA

137. **Le Comité recommande que la RCTA demande au Secrétariat de tenir à jour les listes officielles des ZSPA, des ZGSA et des SMH conformément aux mesures adoptées par la RCTA.**
-

138. L'Argentine a fait référence au document IP 130 intitulé *Update on enhancement activities for HSM 38 "Snow Hill"*, notant que ce document est dans la continuation de la série de documents que l'Argentine a présentés au CPE au cours des années sur les activités de gestion et de conservation relatives au SMH n° 38.
139. Autre document soumis au titre de ce point de l'ordre du jour :
- IP 117 (Chili): *Inauguración de la instalación de Placas Conmemorativas en el Monumento al Tratado Antártico*

7c) Lignes directrices pour les visites de sites

140. En tant que responsable, l'Australie a présenté le document WP 45 *Rapport du groupe de contact intersessions à composition non limitée sur la révision des éléments environnementaux de la Recommandation XVIII-1*. L'Australie a informé le Comité que le GCI a élaboré une mise à jour des lignes directrices pour les visiteurs à partir de la Recommandation XVIII-1 (1994), mais dans un format qui peut être utilisé comme couverture générique pour toutes les lignes directrices pour les visites de sites spécifiques.
141. L'Australie a indiqué que plusieurs questions n'avaient pas été réglées lors des débats du GCI, comme par exemple l'inclusion de distances minimum d'approche de la faune sauvage spécifiques.
142. Le GCI a recommandé que le CPE :
1. avalise les lignes directrices annexées, et les transmettent à la RCTA pour qu'elles puissent être adoptées par voie d'une résolution ;
 2. décide de convoquer un GCI afin d'examiner les nouvelles lignes directrices pour les visites de site nécessitant une discussion approfondie ;
 3. décide que, de manière générale, les lignes directrices des sites doivent être examinées au minimum tous les cinq ans ;
 4. demande que le Secrétariat prépare un programme d'examen des lignes directrices des sites reposant sur une période de révision de cinq ans, qui sera examiné par le CPE XV ; et
 5. encourage les Membres mettant à jour des lignes directrices de sites de tenir compte des lignes directrices génériques, et de se concentrer sur les aspects spécifiques aux circonstances de chaque site.
143. La Nouvelle-Zélande et le Chili ont exprimé leur soutien pour les lignes directrices et pour les recommandations du GCI. L'Équateur a fait part de son intérêt à participer aux futurs travaux du GCI, compte tenu de son expérience en matière de gestion des visiteurs dans les îles Galapagos.
144. Plusieurs membres ont manifesté leur soutien de principe aux recommandations du GCI, tout en exprimant certaines inquiétudes spécifiques. Les États-Unis d'Amérique n'étaient pas sûrs de la relation qui existait entre les lignes directrices révisées et la Recommandation XVIII-1 (1994), et étaient d'avis qu'une discussion plus approfondie devrait être confiée au Groupe de travail sur les questions juridiques et institutionnelles. L'Allemagne a fait part de son avis que les lignes directrices devaient spécifier les distances minimum d'approche de la faune sauvage, préconisant ainsi le principe de précaution.
145. En réponse à l'Allemagne, le Président a attiré l'attention sur les avis de SCAR les plus récents, présentés en 2008 dans le document WP 12 de la XXXIe RCTA *Perturbations humaines causées à la faune sauvage dans la grande région antarctique : une analyse des résultats*. Compte tenu du nombre de variables pouvant avoir une influence sur la vulnérabilité aux perturbations, le SCAR avait indiqué qu'il était difficile de spécifier des distances d'approche de la faune sauvage.
146. Le Royaume-Uni a indiqué son soutien global pour le travail réalisé jusqu'à présent sur la mise à jour des lignes directrices génériques pour les visites de sites, tout en faisant savoir qu'elle craignait

que les lignes directrices des sites dans leur état actuel ne fussent pas prêtes à être soumises à la RCTA. Le Royaume-Uni a souligné que les dispositions de la Recommandation XVIII-1 (1994), qui ne sont pas encore entrées en vigueur, auraient un caractère d'obligation, tandis que les lignes directrices élaborées par le GCI resteraient volontaires. Le Royaume-Uni a fortement encouragé la ratification de la Recommandation XVIII-1 (1994) par tous les membres afin qu'elle puisse être appliquée. Le Royaume-Uni n'est pas d'accord avec la proposition pour un examen formel obligatoire et automatique des lignes directrices pour les visites de sites spécifiques proposé par ses promoteurs. Les lignes directrices des sites devraient plutôt être examinées et révisées en fonction des besoins et par l'une quelconque des Parties.

147. Après avoir rappelé au Comité que la Recommandation XVIII-1 (1994) comporte deux parties, l'IAATO a fait la suggestion que les lignes directrices élaborées par le GCI pourrait remplacer la deuxième partie de la Recommandation XVIII-1 (1994). L'IAATO a aussi exprimé son souhait de voir la Recommandation XVIII-1 (1994) ratifiée au plus tôt.
148. Le CPE a examiné le document WP 45 et est convenu que des conseils généraux en matière d'environnement fournis aux visiteurs, fondés sur les connaissances actuelles du CPE, compléteraient les lignes directrices spécifiques des sites. Le CPE a noté une nouvelle fois qu'il serait désirable que la Recommandation XVIII-1 (1994) entre en vigueur.
149. Après avoir tenu compte des observations de certains membres, l'Australie a organisé les travaux par voie d'un groupe de contact, et le CPE a par la suite finalisé les *Lignes directrices pour les visiteurs dans l'Antarctique*.
150. En considérant les autres recommandations faites par le GCI, le CPE a décidé que sa pratique actuelle d'examiner les nouvelles lignes directrices ainsi que les lignes directrices existantes lors de leur présentation serait adéquate.

Avis du CPE à la RCTA :

151. **Le CPE a finalisé ses conseils aux visiteurs en matière d'environnement sous forme de lignes directrices pour les visiteurs en Antarctique, qui peuvent servir de page de couverture aux lignes directrices spécifiques aux sites. Le CPE recommande à la RCTA qu'elle les approuve par voie d'une résolution, et que le Secrétariat les diffuse en même temps que les lignes directrices spécifiques aux sites.**
152. **Le CPE a aussi encouragé les membres à examiner les lignes directrices génériques lorsqu'ils présentent des nouvelles lignes directrices pour les visites de sites, et à se concentrer sur les questions spécifiques aux circonstances de chaque site.**
-
153. Le Royaume-Uni a introduit le document WP 17 *Révision des lignes directrices du site pour la baie Whalers, l'île de la Déception, les îles Shetland du Sud* au nom du groupe de coordination de la gestion de la ZGSA Ile de la Déception. Le document propose des changements d'ordre mineur aux lignes directrices pour les visites de sites existantes, y compris la correction d'erreurs typographiques mineures, la clarification de l'emplacement du site d'atterrissage et la révision des cartes.
154. La Nouvelle-Zélande a présenté le document WP 30 *Lignes directrices de sites pour l'aire réservée aux visiteurs de Vallée Taylor en Terre Southern Victoria*, préparé conjointement avec les États-Unis d'Amérique.
155. Dans le cadre de l'examen de la ZGSA des vallées sèches de McMurdo, le groupe de coordination de la gestion est convenu de remanier les dispositions du plan de gestion concernant le tourisme et de les mettre dans le format des lignes directrices pour les visites de sites. Ces lignes directrices reflètent les dispositions de gestion actuelles. La Nouvelle-Zélande a noté que des changements d'ordre mineur ont été effectués à l'une des lignes de démarcation de la zone après que des chercheurs scientifiques aient fait part de leurs inquiétudes concernant la vulnérabilité du site.

156. Le Royaume-Uni a remercié la Nouvelle-Zélande et les États-Unis d'Amérique pour leurs travaux, et s'est enquis de la surveillance du site ainsi que de la taille de la zone par rapport au nombre de visites.
157. La Nouvelle-Zélande a pris note que le site faisait l'objet d'une surveillance à long terme de l'impact des visiteurs à travers son programme de surveillance VISTA ainsi qu'à l'aide d'autres travaux de recherche dans la zone, et que le site était accessible uniquement par hélicoptère, limitant ainsi le nombre de visiteurs sur place à tout moment donné.
158. L'IAATO a exprimé sa préoccupation quant à la révision des limites, et a accepté l'opportunité de discuter d'autres zones possibles réservées aux visiteurs dans la ZGSA des vallées sèches à l'avenir.
159. L'ASOC a noté que les évaluations d'impacts sur l'environnement sont nécessaires à l'établissement de toutes les nouvelles zones réservées aux visiteurs proposées.
160. Le Chili a présenté le document WP 49 *Lignes directrices portant sur la plage nord-ouest de la péninsule Ardley, île Ardley (île du roi Georges ou Isla 25 de mayo), îles Shetland du Sud*, préparé conjointement avec l'Argentine.
161. Plusieurs membres ont exprimé leur soutien pour cette proposition, alors que d'autres membres ont demandé plus de clarifications quant aux lignes directrices. La Chine a suggéré l'inclusion d'une définition précise du terme « visiteur » dans les lignes directrices. En réponse à la question soulevée par la Chine, le Chili a précisé que le terme « visiteur » désigne toute personne qui débarque sur la plage et qui n'est pas tenue de mener des activités scientifiques dans la zone.
162. L'Australie a introduit le document WP 52 Rev1 *Guide du visiteur des cabanes Mawson et du cap Denison, Antarctique de l'Est*. L'Australie a noté que le cap Denison est l'un des six sites restants de « l'époque héroïque » de l'exploration de l'Antarctique, et qu'il est désigné site et monument historique n° 77 et ZGSA 3. Au sein de la ZGSA, les quatre cabanes en bois de l'expédition australienne en Antarctique et leur environnement immédiat sont désignés comme ZSPA 162. Les valeurs du site sont importantes, et le site est vulnérable aux impacts potentiels liés aux visites. L'Australie considère donc qu'un guide du site pour les visiteurs est un complément utile aux dispositions de gestion actuelles. Le guide du site pour les visiteurs proposé ne remplace ni n'élargit les dispositions des plans de gestion de la ZSPA et de la ZGSA.
163. L'IAATO s'est réjoui des nouvelles lignes directrices pour les visites de sites proposées.
164. L'IAATO a présenté le document IP 104 intitulé *Proposed Amendment to Antarctic Treaty Site Guidelines for Hannah Point*, en informant la réunion qu'après un incident au cours duquel un éléphant de mer du sud est tombé du haut d'une falaise, peut-être après avoir été perturbé par un visiteur, l'IAATO a élargi l'aire fermée B incluse dans les lignes directrices pour les visites de sites de la pointe Hannah par mesure de précaution, au cas où des éléphants de mer du sud seraient échoués dans cette aire lors d'une visite. L'IAATO a informé qu'immédiatement après l'incident, elle a diffusé un message à tous les navires de l'IAATO opérant encore dans cette zone pour attirer leur attention sur cet incident et pour leur demander de ne pas s'approcher de la zone avoisinant la falaise si des éléphants de mer du sud s'y trouvaient. Cet incident a fait l'objet de discussions à la réunion de l'IAATO de 2011, lors de laquelle ses membres ont approuvé une mesure de précaution supplémentaire à l'application des lignes directrices des sites de la pointe Hannah. L'IAATO a proposé que le Comité examine et approuve cet amendement. Après une discussion générale, le Comité est convenu d'effectuer des amendements aux lignes directrices pour les visites de site de la pointe Hannah dans le sens des modifications proposées par l'IAATO.
165. Le Comité a approuvé les lignes directrices révisées pour Whalers Bay et pour la pointe Hannah et les nouvelles lignes directrices pour la vallée Taylor, la péninsule Ardley et la cabane Mawson.

Avis à la RCTA

- (1) **Le Comité a approuvé les lignes directrices révisées pour Whalers Bay et pour la pointe Hannah et les nouvelles lignes directrices pour la vallée Taylor, la péninsule Ardley et la cabane Mawson, et a décidé de les transmettre à la RCTA, lui recommandant de les approuver par voie d'une résolution.**
-

166. L'Ukraine a fait une courte présentation de son document IP 110 intitulé *Ukraine policy regarding visits by tourists to Vernadsky Station* et invité les membres intéressés à soumettre leurs commentaires durant les travaux.
167. Les États-Unis d'Amérique ont présenté le document IP 23 intitulé *Antarctic Peninsula Compendium, 3rd Edition* (États-Unis d'Amérique et Royaume-Uni) et ont annoncé que la troisième édition de l'Antarctic Peninsula Compendium est disponible, contenant les données et les informations descriptives de 142 sites visités par l'Antarctic Site Inventory recueillies au cours de 17 campagnes, de novembre 1994 à février 2011. Le Compendium est disponible sur disque ainsi que sur le site Web d'Oceanites (<http://www.oceanites.org>).
168. La Bulgarie a brièvement présenté son document IP 12 *Guidelines of environmental behavior of the expedition participants and visitors to the Bulgarian Base in Antarctica*, et espère que ces lignes directrices pourront être utiles à d'autres stations antarctiques.
169. D'autres documents ont été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour, à savoir :
- IP 9 (États-Unis d'Amérique): *Antarctic Site Inventory: 1994-2011*
 - IP 105 (IAATO): *Report on IAATO Operator use of Antarctic Peninsula Landing Sites and ATCM Visitor Site Guidelines, 2009-10 & 2010-11 Seasons*
 - IP 126 (Équateur): *Manejo turístico para la isla Barrientos*

7d) Empreinte humaine et valeurs de la nature à l'état sauvage

170. La Nouvelle-Zélande a introduit le document WP 35 *Comprendre les concepts d'empreinte et de nature sauvage par rapport à la protection de l'environnement en Antarctique*. La Nouvelle-Zélande a recommandé au CPE XIV qu'il cherche à obtenir un accord entre les membres sur des définitions pratiques des concepts d'empreinte et de nature sauvage dans le contexte de l'Antarctique. Elle a suggéré au CPE qu'il devrait considérer des objectifs à moyen terme pour améliorer la planification et les évaluations des impacts sur l'environnement afin de minimiser l'empreinte et accorder une plus grande protection aux zones inviolées et aux valeurs de la nature sauvage à travers les mesures de l'annexe V.
171. L'Australie a souligné que toute définition des concepts d'empreinte et de nature sauvage devait pouvoir être mise en pratique. Elle a rappelé, par exemple, que la plupart des références à l'empreinte lors des discussions du CPE antérieures avaient trait à l'étendue spatiale de perturbation physique, qui serait utile d'un point de vue environnemental, notamment pour donner la priorité aux actions visant à minimiser les impacts sur des zones libres de glace rares et écologiquement vulnérables. L'Australie a fait part de sa volonté de continuer des discussions informelles avec la Nouvelle-Zélande pendant la période intersessions.
172. Le Royaume-Uni a en principe fait sienne la définition proposée, mais a noté que la nature sauvage n'excluait pas nécessairement la science. Il a noté que le concept de planification de zones jusqu'alors jamais visitées comme zones de référence et de nature sauvage inviolées a été réclamé depuis plus de 40 ans et qu'il devait être proposé.
173. Les États-Unis d'Amérique et la Belgique ont aussi soutenu ces travaux, en étant convenus qu'il pourrait être important de mettre de côté des zones de référence inviolées.

174. L'Argentine a mentionné qu'elle préférerait une approche plus générale plutôt qu'une définition spécifique des concepts d'empreinte et de nature sauvage, puisqu'elle est souvent utilisée cas par cas. L'Argentine a aussi noté que la coopération internationale a favorisé le maintien des valeurs de la nature sauvage en Antarctique en évitant la duplication de l'effort, réduisant de ce fait l'empreinte de ces activités.
175. Le Président a noté l'intérêt que porte le Comité à l'élaboration de la terminologie et l'appui apporté au concept de zones inviolées.
176. L'ASOC a présenté le document IP 86 intitulé "*Evolution of Footprint: Spatial and Temporal Dimensions of Human Activities*". L'ASOC a encouragé le CPE à rechercher un consensus sur les définitions d'empreinte et de nature sauvage, et de les approuver.
177. D'autres documents ont été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour, à savoir :
- IP 1 (États-Unis d'Amérique) *Temporal and spatial patterns of anthropogenic disturbance at McMurdo Station, Antarctica*
 - IP 2 (États-Unis d'Amérique) *The Historical Development of McMurdo Station, Antarctica, An Environment Perspective*
 - IP 43 (Uruguay) *Discovery of human activity remains, pre-1958 in the north coast of the King George Island (Isla 25 de Mayo)*
 - IP 133 (République tchèque) *Report on all-terrain vehicles impact on deglaciated area of James Ross Island, Antarctica*

7e) Gestion et protection marines territoriales

178. Le Secrétariat a présenté le document SP 6 *Sommaire des travaux du CPE sur les zones marines protégées*.
179. Plusieurs membres ont favorablement accueilli cet excellent rapport, et noté qu'il aurait été très utile s'il avait été disponible lors de l'atelier conjoint du CPE/CCAMLR en 2009.
180. Quelques membres ont fait référence à la décision du CPE à la réunion RCTA/CPE de Baltimore de 2009, selon laquelle le CPE s'était engagé à promouvoir une approche harmonisée pour la protection de l'environnement marin en Antarctique par la création de zones marines protégées (ZMP) au sein, mais pas exclusivement, de 11 zones prioritaires avant 2012.
181. Le Comité a demandé au Secrétariat qu'il fasse des mises à jour régulières de ce rapport sur son site Internet, afin que les Parties puissent rester à jour sur cette question.
182. Le Secrétariat a confirmé qu'il pouvait donner suite à cette demande.
183. Le Comité a noté que plusieurs chercheurs parmi ses membres seront présents à l'atelier de la CCMLAR sur les ZMP qui se tiendra à Brest, en France, du 29 août au 2 septembre 2011.
184. La Belgique a pleinement appuyé la création d'un réseau représentatif de ZMP. La Belgique a indiqué qu'elle accueille et coordonne la base de données SCAR-MARBIN qu'utilise la communauté antarctique.
185. Le Comité a rappelé son engagement ultérieur à travailler de façon constructive avec la CCAMLR sur ces questions, et a noté qu'il attend avec intérêt le rapport du prochain atelier de la CCAMLR sur les ZMP à Brest, en France. Le Comité a remercié la CCAMLR de l'avoir invité à participer à cet atelier. Polly Penhale, des États-Unis, représentera le CPE.

186. L'ASOC a introduit au nom de l'UICN le document d'information IP 56 intitulé *Marine Spatial Protection and Management under the Antarctic Treaty System: New Opportunities for Implementation and Coordination*.
187. L'ASOC a présenté les documents IP 90 intitulé *The Southern Ocean MPA Agenda – Matching Words and Spirit with Action* et IP 92 intitulé *The Ross Sea: A Valuable Reference Area to Assess the Effects of Climate Change*.
188. Tout en remerciant le Secrétariat pour son document sur les ZMP, l'ASOC a noté que lors de l'atelier conjoint du CPE et de la CS-CAMLR en 2009 ces deux organismes étaient convenus de collaborer afin d'établir un réseau représentatif de ZMP dans l'océan Austral. La CCAMLR est convenue d'un plan de travail pour la création d'un réseau de ZMP avant la date cible 2012. Ce programme est reflété dans le plan de travail quinquennal du CPE. La première étape du plan de travail proposé invite les Membres à rassembler des données pertinentes sur les 11 zones prioritaires et sur d'autres zones au besoin et à caractériser chacune d'elles en termes de patrons de biodiversité, de processus d'écosystème et de caractéristiques physiques de l'environnement. Il semble néanmoins qu'il y ait eu peu de progrès par rapport à cette étape jusqu'à présent. La deuxième étape est l'atelier spécial sur les ZMP en août prochain à Brest, en France. L'ASOC a exhorté les membres des Parties consultatives au Traité sur l'Antarctique et de la CCAMLR de faire bon usage de cette opportunité afin de conclure la première étape et de présenter des propositions solides de ZMP.
189. Concernant IP 92, l'ASOC a noté qu'elle a présenté plusieurs documents faisant valoir les raisons scientifiques appuyant la protection intégrale du talus et du plateau de la mer de Ross, établissant ainsi une importante composante du réseau représentatif de ZMP dans l'océan Austral. Ce document traite spécifiquement du potentiel de la mer de Ross en tant que zone de référence pour le climat. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat prévoyant que la mer de Ross sera la dernière partie de l'océan Austral à posséder de la glace de mer toute l'année, la mer de Ross sera un refuge permettant l'étude des processus normaux liés à la glace et au biote associé, et pourra servir de zone de référence importante pour la compréhension de la magnitude et de l'importance écologique et économique des changements se produisant dans le reste de l'océan Austral.

7f) Autres questions relevant de l'annexe V

190. L'Australie a introduit le document WP 32 *Améliorer la base de données des zones protégées de l'Antarctique pour faciliter l'évaluation et le développement du système des zones protégées* pour appuyer l'évaluation et le développement du système des zones protégées. L'Australie a proposé que le CPE soit convenu que la base de données des zones protégées doit être élargie afin d'inclure plus d'informations pertinentes (que fourniront les promoteurs lors de la soumission de leurs plans de gestion), d'encourager les promoteurs à fournir les limites des zones en format numérique susceptible d'être utilisé par un système d'information géographique (SIG) si possible, et de demander au Secrétariat qu'il fasse en sorte que ces changements puissent être intégrés.
191. Le Comité a appuyé les recommandations présentées dans le document WP 32, et est convenu :
- que la base de données des zones protégées de l'Antarctique doit être élargie afin d'inclure les champs suivants : 1) raison primaire de la désignation ; et 2) principal domaine environnemental représenté ;
 - de recommander à la RCTA qu'elle approuve la modification de la page de couverture des documents de travail proposant des ZSPA et des ZGSA en annexe à la Résolution 1 (2008), permettant ainsi au Secrétariat de recueillir les informations pertinentes aux fins de les insérer dans la base de données ;
 - d'encourager les promoteurs à fournir les limites de ZSPA et de ZGSA en format numérique pouvant être utilisé par un SIG si possible, et de fournir ces informations au Secrétariat pour qu'elles soient centralisées et disséminées au travers de la base de données des zones protégées de

l'Antarctique ; et

- de demander au Secrétariat qu'il modifie la base de données des zones protégées de l'Antarctique selon que de besoin pour intégrer ces modifications.

192. Plusieurs membres ont noté qu'en raison de contraintes techniques et de l'insuffisance de leurs ressources, tous les membres n'étaient pas en mesure de mettre en œuvre toutes ces recommandations à ce moment.
193. En réponse à ces préoccupations, l'Australie a souligné le caractère volontaire de cet aspect de la proposition. Elle a encouragé les membres étant en mesure de mettre en œuvre toutes les recommandations de le faire, tout en offrant leur aide et leur soutien aux membres qui n'ont pas cette capacité. L'Australie a aussi rassuré le Comité que les problèmes de compatibilité et d'échange des données pourront être résolus et qu'elle confèrera avec le Secrétariat afin de trouver des solutions pratiques à ces difficultés.
194. La Norvège a noté la possibilité qui existe de problèmes liés aux standards de format d'échange, etc., qui devront être examinés dans le futur.
195. L'Australie a annoncé qu'elle était en négociations avec une société privée qui avait préparé un ensemble de données complet des informations spatiales représentant les limites de toutes les ZSPA et ZGSA existantes. L'Australie a prévu d'acheter cet ensemble de données et de le communiquer au Secrétariat pour que ces données soient largement accessibles. A cet effet, l'Australie travaillera de pair avec le Secrétariat pendant la période intersessions.
196. Afin de permettre au Secrétariat de recueillir les informations pertinentes devant être incluses dans la base de données, le Comité a préparé les modifications à la couverture de page des documents de travail proposant des ZSPA et des ZGSA en annexe à la Résolution 1 (2008) sous forme de résolution.

Avis du CPE à la RCTA

Le Comité recommande à la RCTA qu'elle approuve le Guide révisé de la présentation des documents de travail contenant des propositions de désignation de ZSPA, de ZGSA ou de SMH par voie d'une résolution.

197. L'Allemagne a introduit le document WP 41 *Quatrième rapport intérimaire sur les délibérations du groupe de travail international relatives aux possibilités de gestion de l'environnement de la péninsule Fildes et de l'île Ardley*.
198. Les co-auteurs ont proposé que soit organisée une réunion du Groupe de travail international (GTI) pendant le CPE XIV à Buenos Aires pour des discussions supplémentaires, et ont encouragé les membres intéressés à poursuivre l'examen et la révision du document, ainsi qu'à ajouter des informations et des commentaires aux travaux en cours du GTI.
199. L'Uruguay a encouragé les Parties actives dans la péninsule Fildes à participer à la discussion concernant le GTI pour maintenir la protection de cette région.
200. La Chine est convenue de continuer sa participation, et a informé le Comité qu'elle a envoyé ses commentaires au GTI. La Chine a approuvé la version courante de l'annexe 3 du document WP 41.
201. Le Président a noté que le CPE continuerait à discuter des travaux du GTI à la prochaine réunion du CPE à Hobart.

202. La Fédération de Russie a introduit le document WP 57 *De la nécessité constante d'un système de suivi pour assurer le maintien des valeurs des zones spécialement protégées et des zones gérées spéciales de l'Antarctique.*
203. Plusieurs membres ont appuyé ce document de travail, mais d'autres ont noté que prudence est requise si l'on affirme que la surveillance doit devenir obligatoire, étant donné que les visites du site aux fins de surveillance peuvent être nuisibles aux valeurs que les ZSPA ou ZGSA protègent.
204. La Fédération de Russie a répondu que la surveillance se devait d'être obligatoire, sans pour autant requérir une visite de site, la télésurveillance étant très importante pour l'examen des plans de gestion des ZSPA ou des ZGSA.
205. La France a noté que les valeurs des sites ont été révisées dans la plupart des plans de gestion soumis cette année.
206. Le Comité est convenu de reprendre la discussion de ce sujet à la prochaine réunion du CPE.
207. L'Australie a présenté le document WP 61 rev.1 "*Report of the CEP Workshop on Marine and Terrestrial Antarctic Specially Managed Areas. Montevideo, Uruguay, 16-17 June 2011*". L'Australie a noté que le CPE XIII avait avalisé une proposition faite par le GSPG visant à organiser un atelier sur les ZGSA aux fins d'échanger les bonnes pratiques et de préparer les lignes directrices pour l'élaboration des plans de gestion des ZGSA.
208. Les coorganisateur de l'atelier, Juan Abdala (Uruguay) et Ewan McIvor (Australie), ont remercié les participants d'avoir pris part et ont exprimé leur regret quant à l'absence de plusieurs de leurs collègues qui n'ont pu assister à l'atelier en raison de l'annulation de leurs vols. Les documents WP 61 rev. 1 et IP 136 ont présenté les recommandations émanant de l'atelier et les points essentiels soulevés dans le cadre des quatre termes de référence de l'atelier, notamment :
1. Partager les meilleures pratiques en examinant les problèmes communs qui se posent et les leçons qui peuvent être tirées des différentes approches appliquées à la gestion des sites en Antarctique, et se servir des approches pertinentes à la gestion des zones à usages multiples appliquées dans d'autres régions.
 2. Développer des lignes directrices pour l'élaboration des plans de gestion des ZGSA.
 3. Identifier les caractéristiques des nouvelles ZGSA potentielles.
 4. Préparer un rapport pour le CPE XIV.
209. Le Comité a félicité les organisateurs de l'atelier, ainsi que l'Uruguay pour avoir accueilli l'atelier, et a fortement souligné qu'il était important de poursuivre ce travail.
210. L'Uruguay a informé le Comité que l'objectif le plus important de cet atelier était de renforcer un système permettant la création de plans de gestion pour les ZGSA marines et terrestres. L'Uruguay a prévenu que l'échange des informations entre les opérateurs et les administrateurs devait être facilité de manière pratique pour éviter des attentes irréalistes quant à l'application des mesures de protection nécessaires dans la région.
211. Le Comité a appuyé les quatre recommandations émanant de l'atelier, et est convenu de :
1. Demander au Secrétariat de créer des liens entre le site Web du STA et les sites Web des ZGSA, le cas échéant.
 2. Promouvoir plus d'échanges d'informations sur les bonnes pratiques de gestion des ZGSA. Les groupes de coordination de la gestion des ZGSA pourraient notamment être encouragés à partager des informations concernant des initiatives qui pourraient être d'un intérêt plus général et pouvant être appliquées dans le cas d'autres ZGSA.

3. Chercher à identifier les occasions où il peut faire appel à l'expérience plus vaste et aux responsabilités du COMNAP pour favoriser la coopération et la coordination de l'élaboration, la mise en œuvre et la gestion des ZGSA. D'autre part, le CPE est convenu de faire appel au Comité scientifique pour la recherche en Antarctique (SCAR) pour les activités scientifiques, à l'IAATO pour les activités touristiques, et au SC-CAMLR pour les bonnes pratiques concernant l'identification, la gestion et la surveillance des zones marines.
 4. Encourager les membres intéressés à examiner les dispositions des plans de gestion de ZGSA actuels, afin de préparer une proposition de plan de travail ainsi que les documents annexes appuyant les travaux du GSPG visant à développer les orientations pour l'établissement des ZGSA ainsi que l'élaboration et l'examen des plans de gestion des ZGSA.
212. Le COMNAP a aussi félicité les organisateurs et s'est réjoui d'avoir participé à l'atelier. Il a aussi noté qu'il se réjouissait de constater l'inclusion de la troisième recommandation dans le document WP 61.
213. L'ASOC a remercié l'Australie et l'Uruguay d'avoir organisé et coordonné l'atelier sur les ZGSA. L'ASOC a noté qu'à son avis la diversité des ZGSA actuelles souligne la souplesse de la désignation de ZGSA comme instrument de protection de zone, ainsi qu'un potentiel d'application plus élargi que son application actuelle grâce à l'établissement de nouvelles ZGSA marines et terrestres.
214. Autres documents d'information soumis au titre de ce point de l'ordre du jour :
- IP 24 (Allemagne) *Progress Report on the Research Project "Current Environmental Situation and Management Proposals for the Fildes Region (Antarctic)"*
 - IP 69 (Australie) *Summary of Key Features of Antarctic Specially Managed Areas*
 - IP 102 (Fédération de Russie) *Present Zoological Study at Mirny Station Area at ASPA No.127 "Haswell Island"*
215. Le Président a noté que le document IP 109 (République de Corée et Argentine) intitulé *Cooperation Management Activities at ASPAs in King George Island (Isla 25 de Mayo), South Shetland Islands* avait été introduit plus tôt dans la semaine au titre du point de l'ordre du jour 7(a).

Point 8 Conservation de la faune et de la flore de l'Antarctique

8a) Quarantaine et espèces non indigènes

216. En sa qualité de coordonnateur, la Nouvelle-Zélande a présenté le document WP 34 *Rapport du groupe de contact intersessions sur les espèces non indigènes 2010-2011*. Elle a résumé les principaux résultats de la deuxième année de travail du GCI, lesquels incluent la finalisation de l'objectif global, des principes directeurs clés des actions menées par les Parties pour résoudre les risques posés par les espèces non indigènes, ainsi que du manuel sur les espèces non indigènes.
217. Le Comité a félicité la Nouvelle-Zélande et les participants du GCI pour leurs travaux, et pris acte de la complexité qu'il y a à discuter des questions relatives aux espèces non indigènes. De nombreux membres ont remercié le GCI pour la production de ces résultats exhaustifs et pratiques.
218. Plusieurs membres ont convenu que le manuel devrait être affiché sur le site Web du STA et rester modulable pour des mises à jour régulières et nécessaires.
219. Le Chili et l'Uruguay ont souligné qu'il était nécessaire que le manuel et les documents qui lui sont liés soient disponibles dans les quatre langues officielles du Traité pour en faciliter l'utilisation.
220. À la lumière des discussions sur le document WP 34, l'Allemagne a attiré l'attention du Comité sur le document IP 26 intitulé *Progress Report on the Research Project "The role of human activities in*

the introduction of non-native species into Antarctica and in the distribution of organisms within the Antarctic". L'Allemagne a informé le Comité qu'elle portera les résultats de ce projet de recherche à l'attention du prochain CPE.

221. En réponse à une suggestion de l'Inde, le COMNAP est convenu de faciliter la diffusion du manuel auprès des directeurs des programmes antarctiques nationaux.
222. L'IAATO a informé le Comité qu'elle insérerait un lien vers le manuel dans le manuel de l'IAATO sur les opérations de terrain.
223. Les Pays-Bas ont encouragé l'inclusion des exemples et des études de cas sur le site Web du STA, aux côtés du manuel.
224. Suite aux délibérations sur le document WP 34, le Comité est convenu de soutenir les recommandations du GCI pour :
- 1) Prendre acte de l'objectif global et des principes directeurs clés applicables aux actions menées par les Parties pour résoudre les risques posés par les espèces non indigènes ;
 - 2) Encourager la diffusion et l'utilisation du manuel ;
 - 3) Poursuivre la préparation du manuel sur les espèces non indigènes en tenant compte des contributions respectives du SCAR et du COMNAP sur les questions scientifiques et pratiques ; et
 - 4) Charger le Secrétariat d'afficher le manuel sur le site Web du STA dans les quatre langues officielles du Traité.
225. Le Comité a examiné et avalisé la résolution préparée par les participants du GCI, laquelle encourage l'utilisation et l'approfondissement du manuel.

Avis du CPE à la RCTA

226. Le Comité recommande à la RCTA d'adopter le manuel sur les espèces non indigènes en Antarctique par voie d'une résolution.

227. Le COMNAP a présenté le document WP 12 *Sensibilisation à l'introduction des espèces non indigènes : Résultats de l'atelier et liste de vérification pour les gestionnaires de la chaîne d'approvisionnement*, lequel a été soumis conjointement avec le SCAR. Le document de travail a fait deux recommandations au CPE, l'une des deux étant que le CPE envisage l'inclusion de la liste de vérification, qui vise à réduire le risque d'introduction des espèces non indigènes, dans le projet de manuel sur les espèces non indigènes.
228. La plupart des membres ont mis en lumière l'aspect pratique du classement des actions et du style de la liste de vérification.
229. La Chine a exprimé sa préoccupation quant à l'applicabilité de certains des points proposés dans la liste de vérification. Elle a en particulier fait remarquer que certains aspects de la liste de vérification sont trop stricts pour être mis en œuvre, et qu'ils gagneraient probablement à être révisés en vue d'être plus pratiques.
230. Le COMNAP a remercié la Chine et souligné que, si certaines des normes proposées dans la liste de vérification seront difficiles à respecter, leur adoption serait volontaire.
231. L'Argentine a fait remarquer que ces listes de vérification ont été élaborées au terme de consultations approfondies entre les membres du COMNAP.
232. L'IAATO et certains membres du COMNAP prévoient de les utiliser au cours de la prochaine saison estivale.

233. La Réunion a adressé ses félicitations au COMNAP et au SCAR pour l'élaboration du travail approfondi du document WP 12. Le Président a rappelé à la Réunion que cette liste cherche à conseiller et faciliter le travail des opérateurs, mais que son adoption ne revêt aucun caractère d'obligation.
234. Le CPE a approuvé les recommandations, lesquelles incluent l'insertion des listes de vérification dans le manuel sur les espèces non indigènes, et recommandé l'inclusion des remarques formulées par la Chine.
235. Le SCAR a présenté le document WP 53 *Mesures pour réduire le risque d'introduction d'espèces non indigènes dans la région antarctique par les aliments frais*. Le SCAR a recommandé que le CPE délibère sur l'adoption de ces mesures.
236. La Chine a exprimé son inquiétude envers la section 3b) qui recommandait que les aliments frais, en transit aérien ou maritime vers l'Antarctique, soient accompagnés de pulvérisateurs insecticides pour éliminer les insectes. La Chine a fait remarquer que les insecticides sont des substances interdites à bord des aéronefs du fait de leur nature inflammable, ce qui implique que cette recommandation pourrait compromettre la sécurité en vol. Le Chili a indiqué que les pulvérisateurs insecticides inflammables pourraient être remplacés par des produits réduisant la préoccupation quant à la sécurité en vol.
237. Le Royaume-Uni a soutenu l'adoption des trois principales recommandations du rapport, ainsi que son annexe A, tout en notant que ces mesures ne sont pas proposées à des fins d'obligation.
238. L'Argentine s'est inquiétée du fait que le rapport utilisait les mots de « bannir » et « interdire » pour le transport des fruits ou aliments frais dans la région de l'Antarctique. Elle a indiqué qu'une clarification était nécessaire au sujet de la section 2c) dont le terme « produits saisonniers » prête à confusion du fait que les Parties reçoivent des aliments en provenance des deux hémisphères. Elle a également souligné que l'irradiation des aliments par un rayonnement UV réduit leur durabilité et qu'elle s'opposait fermement à toute irradiation gamma des produits. Elle a proposé que le groupe médical du SCAR/COMNAP soit consulté sur cette question.
239. Les États-Unis d'Amérique ont fait remarquer que l'adoption de ces mesures nécessiterait, pendant la présente Réunion, de trop longues délibérations et clarifications pour permettre à tous les Membres d'exprimer leurs inquiétudes. Les États-Unis d'Amérique ont indiqué que l'examen intersessions de ces mesures constituerait un bon moyen d'assurer la continuité des travaux du GCI sur les espèces non indigènes, et proposé l'inclusion du COMNAP pour l'étude des questions pratiques telles que la sécurité alimentaire, la sécurité des transports et l'alimentation des personnes.
240. L'Afrique du Sud a exprimé son inquiétude quant aux questions de biosécurité en indiquant que des mesures pratiques et rentables seraient les mieux à même de réussir.
241. La Nouvelle-Zélande a remercié le SCAR pour son travail et indiqué que ces lignes directrices pourraient être incluses dans l'annexe du manuel, en tant que ressource, et mises en application, lorsque nécessaire, pour aider les Parties à remplir leurs obligations prévues à l'annexe II.
242. Le COMNAP a accepté l'invitation de participer aux délibérations et demandé un délai supplémentaire pour étudier les conséquences pratiques de ces mesures.
243. Le SCAR a remercié l'ensemble des membres pour leurs remarques et ajouté plusieurs éclaircissements. Ces mesures ne sont qu'au stade de l'élaboration et nécessiteront, avant leur adoption officielle, plusieurs consultations sur leur contenu et le développement des appellations. Il n'est pas prévu que l'interdiction des produits frais s'inscrive dans cette approche, étant donné que ces lignes directrices ne sont conçues que pour atténuer l'introduction des espèces non indigènes.
244. Le Comité a accepté l'offre émanant du SCAR d'animer une discussion informelle sur le document WP 53 lors de la période intersessions, dans l'objectif de présenter un document révisé au CPE XV.
245. L'Australie a présenté, conjointement avec le SCAR, le document IP 68 *Base de données sur les espèces exotiques*, en rappelant l'engagement pris précédemment par le Comité pour encourager

l'utilisation de la base de données sur les espèces exotiques du Centre australien des données antarctiques (AACD), lequel est le dépositaire central des archives sur les espèces exotiques de l'Antarctique. Tous deux ont également fait état du travail mené par l'AADC pour améliorer cette base de données en vue de fournir un formulaire standard en ligne sur l'insertion des documents d'archives, et d'assurer le téléchargement des images. L'Australie a indiqué que le manuel sur les espèces non indigènes réitérait les engagements pris précédemment par le Comité, et encouragé les Membres à transmettre à la base de données leurs informations sur les espèces non indigènes.

246. En réponse à une demande formulée par le Chili, l'Australie a assuré le Comité que cette base de données pouvait être modifiée pour accueillir continûment les archives des événements liés aux espèces non indigènes.
247. Le Royaume-Uni a suggéré l'insertion des informations contenues au document IP 50 *État de colonisation des espèces non indigènes connues dans l'environnement terrestre antarctique (mis à jour en 2011)* dans la base de données.
248. Autres documents soumis au titre de ce point de l'ordre du jour :
- IP 32 *Rapport sur la session de la conférence scientifique de l'API à Oslo sur les espèces non indigènes* (France)
 - IP 26 *Rapport intérimaire sur le projet de recherche « Rôle des activités humaines dans l'introduction des espèces non indigènes en Antarctique et la distribution des organismes à l'intérieur de l'Antarctique »* (Allemagne).

8b) Espèces spécialement protégées

249. Aucun document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

8c) Autres questions liées à l'annexe II

250. L'Allemagne a présenté le document WP 38 *Forum de discussion des autorités compétentes de l'Antarctique (DFCA) - Impacts des bruits sous-marins sur les eaux de l'Antarctique*. L'Allemagne a proposé d'accueillir, à l'automne 2011, le 2e atelier du DFCA sur les impacts des bruits sous-marins anthropiques sur l'environnement antarctique. Cet atelier ferait suite au 1er atelier tenu en 2006 dont le rapport figure au document IP 43 de la XXIXe RCTA.
251. Le Comité a remercié l'Allemagne pour son document et indiqué son intérêt pour l'approfondissement de sa compréhension de cette question.
252. Certains membres ont exprimé leur volonté d'assister à l'atelier proposé. D'autres membres ont déclaré que, vu la nature hautement technique de l'acoustique sous-marine, le DFCA n'était pas, en ce moment, le forum le plus approprié par lequel le CPE devrait explorer cette question.
253. Le Royaume-Uni a établi une distinction claire entre les preuves scientifiques, qui ont servi de base aux travaux du Comité, et les activités des Autorités compétentes qui n'étaient pas nécessairement pertinentes. Le Royaume-Uni a toutefois pris note de l'intérêt d'organiser ce type d'atelier pour couvrir un éventail de questions, lesquelles incluent certains points qui doivent être discutés par d'autres groupes de travail. La Russie a indiqué que cette question avait été pleinement explorée lors de réunions précédentes. Les États-Unis d'Amérique ont fait remarquer que les Autorités compétentes ne relèvent pas de la juridiction du CPE, qui, de fait, ne devrait pas aborder cette question. Les États-Unis d'Amérique ont en revanche proposé qu'un avis soit sollicité auprès du SCAR et noté l'importance de comprendre quel est le profil de bruits sous-marins qui bénéficieraient d'une surveillance. L'ASOC a rappelé au Comité qu'elle avait fourni cinq documents

- IP sur ce sujet lors de réunions précédentes, et qu'elle serait heureuse d'informer régulièrement le Comité sur cette question.
254. Le Comité a favorablement accueilli l'offre émanant du SCAR et de l'ASOC de présenter un résumé des nouvelles informations sur cette question au CPE XV en vue de faciliter les prochaines délibérations.
255. Le SCAR a présenté le document IP 33 *Code de conduite du SCAR pour l'exploration et la recherche sur les environnements aquatiques sous-glaciaires*, ainsi que le document IP 53 *Code de conduite du SCAR pour l'utilisation des animaux à des fins scientifiques en Antarctique*.
256. Le Royaume-Uni a pris note du fait que le document IP 33 avait servi à la rédaction de son EGIE sur l'exploration du lac subglaciaire Ellsworth.
257. En référence au document IP 53, le Royaume-Uni a été d'avis que les chercheurs ne devraient pas attendre la fin d'une expérience pour tuer, de manière indolore, les animaux utilisés à des fins scientifiques, lesquels souffriraient sinon de douleurs permanentes, d'anxiété, d'inconfort ou de handicap impossibles à soulager.
258. Autres documents soumis au titre de ce point de l'ordre du jour :
- IP 27 *Rapport intérimaire sur le projet de recherche « Surveillance des baleines en Antarctique »* (Allemagne)
 - IP 29 *Potentiel des mesures techniques de réduction des effets acoustiques de la carabine* (Allemagne)
 - IP 94 *Utilisation des chiens dans le contexte de l'expédition commémorative du centenaire* (Norvège)

Point 9 Présentation des rapports environnementaux

259. Le Royaume-Uni a présenté le document WP 15 rev.1 *Techniques de télédétection pour une surveillance améliorée de l'environnement et des changements climatiques en Antarctique*.
260. Le Royaume-Uni a recommandé au CPE de :
1. prendre note et avaliser le projet de télédétection en tant que contribution importante aux futurs programmes de surveillance environnementale, y compris dans le contexte de la gestion des zones protégées et du suivi des impacts des changements climatiques ;
 2. envisager les autres moyens par lesquels l'utilisation des données de télédétection peut appuyer le travail du CPE et celui de la RCTA ; et
 3. continuer à explorer les possibilités d'utilisation et d'analyse des nouvelles applications relatives à la surveillance.
261. De nombreux membres ont exprimé leur reconnaissance au Royaume-Uni pour la préparation du document W P15 rev.1 et manifesté leur soutien en faveur des recommandations énumérées
262. Certains de ces membres ont également souligné que le document WP 15 ne couvre pas d'exemples alternatifs de télédétection, ni les techniques qui pourraient servir à recueillir des données ou assurer un suivi, à distance, parallèlement aux données provenant de satellites. La Norvège a proposé que des travaux soient menés pour examiner les ensembles de données et les techniques de surveillances d'autres initiatives internationales de télédétection, et que ces informations soient retournées au CPE pour référence. Elle a indiqué qu'elle serait heureuse de travailler avec d'autres membres sur cette question.
263. Certains membres ont également exprimé des remarques sur les difficultés de l'utilisation de la télédétection dans la surveillance. La Fédération de Russie a annoncé qu'elle a présenté le document

- IP 98 (point 13 de l'ordre du jour de la RCTA) sur l'utilisation des différentes techniques de surveillance, lequel compare les avantages et les limites de diverses techniques.
264. L'Allemagne a précisé que l'utilisation de la surveillance par satellites pourrait être très utile à la définition des tendances marquant les changements climatiques.
265. L'Australie a recommandé qu'un échange d'informations soit assuré sur les activités de télédétection existantes et prévues par l'ensemble des membres dans la région antarctique, afin de partager les expériences, les données et les résultats, et d'éviter toute duplication entre les études en cours de réalisation. Le Chili et l'Équateur ont apporté leur soutien à cette recommandation. L'Équateur a mentionné le fait qu'il apprécierait toute collaboration sur le partage des bases de données, en particulier pour les données de séries chronologiques qui ne sont pas actuellement disponibles pour l'ensemble des membres.
266. Plusieurs membres ont informé le Comité de l'utilisation, à chaque saison, de techniques de télédétection axées sur la surveillance environnementale, certaines d'entre elles n'étant pas reliées à des satellites du fait des coûts induits. L'Argentine a informé le Comité du récent lancement d'un nouveau satellite qui permettra une surveillance plus efficace des régions antarctique et subantarctique. L'Inde a informé le Comité de son lancement de satellites polaires.
267. Le Comité est convenu d'accepter les recommandations du document WP 15 rev.1, ainsi qu'une autre recommandation proposée par l'Australie qui encourage l'échange d'informations qui profitera à toutes les Parties qui travaillent dans la région antarctique, et évitera la duplication des efforts. Le Président a souligné que les autres techniques de collecte des données et de surveillance à distance, qui ne relèvent pas de la télédétection par satellites, revêtent également une certaine importance, et devraient être prises en compte lors de la planification de la surveillance.
268. La Roumanie a présenté le document IP 35 *Surveillance environnementale et activités écologiques en Antarctique, 2010-2012*.
269. Le SCAR a présenté le document IP 51 *Système d'observation de l'océan Austral (SOOS) : Actualisation*, lequel a été soumis conjointement avec l'Australie. L'Australie a noté qu'en dépit de l'importance de l'océan Austral, cette zone marine figurait parmi les moins étudiées du monde. Reconnaissant le fait que plusieurs Parties sont d'ores et déjà étroitement engagées dans ce programme, l'Australie a encouragé toutes les Parties à soutenir et contribuer au programme SOOS. Elle a annoncé qu'elle accueillerait le Secrétariat pour ce programme. Les États-Unis d'Amérique ont mentionné qu'ils soutenaient le programme SOOS et déclaré qu'ils collaboreront à cette initiative.

Point 10 Rapports d'inspection

270. Le Japon a présenté le document WP 1 *Inspection effectuée par le Japon en application de l'article VII du Traité sur l'Antarctique et de l'article XIV du Protocole relatif à la protection de l'environnement*, ainsi que le document IP 4 contenant l'intégralité du rapport d'inspection. Lors de son inspection conduite en janvier et février 2010, le Japon a visité six stations : la station de Maitri (Inde), la station Princesse-Élisabeth (Belgique), la station Neumayer III (Allemagne), la base SANAE IV (Afrique du Sud), la station Troll (Norvège) et la station Novolazarevskaya (Fédération de Russie).
271. Le Japon a présenté les résultats de cette inspection qui a inclus la gestion et l'élimination des déchets, le traitement des eaux usées et des déchets domestiques liquides. Après avoir présenté ces résultats, le Japon a recommandé que, dans certaines stations, le traitement des eaux résiduaires, les installations des réservoirs de carburants, etc. soient améliorés.
272. L'Australie a présenté le document WP 51 *Inspections effectuées en vertu du Traité sur l'Antarctique et du Protocole sur l'environnement par l'Australie : janvier 2010 et janvier 2011*,

ainsi que les documents IP 39 et IP 40 contenant l'intégralité des rapports d'inspection. En janvier 2010 un groupe d'observateurs australiens a conduit des inspections dans la station Syowa (Japon), les stations Druzhnaya IV et Soyuz (Fédération de Russie), la zone spécialement protégée de l'Antarctique (ZSPA) 168 du mont Harding, et mené une observation aérienne de la station Molodezhnaya (Fédération de Russie). En janvier 2011, des observateurs australiens ont conduit des inspections sur le terrain dans les stations Gondwana (Allemagne) et Vostok (Fédération de Russie), ainsi qu'une observation aérienne de la station Leningradskaya (Fédération de Russie).

273. L'Australie a fait remarquer que les équipes d'inspection ont été impressionnées par l'engagement manifeste, dans un certain nombre de stations, pour la science et les activités d'enlèvement des déchets accumulés. Elle a indiqué que ses inspections avaient soulevé plusieurs types de préoccupations environnementales et a orienté la Réunion vers ses recommandations qui stipulent que les Parties devraient : s'assurer que les installations existantes opèrent dans le respect du Protocole ; maintenir et évaluer régulièrement les installations temporairement inoccupées en vue d'éviter tout dommage environnemental ; accorder l'attention nécessaire à l'enlèvement des installations et équipements qui ne servent plus ainsi qu'à l'élimination des déchets matériels accumulés ; s'efforcer de partager l'information avec la Partie concernée par les installations inoccupées ; partager les connaissances et les expériences sur la résolution des difficultés liées à la gestion des résidus d'activités passées.
274. Les Parties dont les stations ont été inspectées ont remercié le Japon et l'Australie de leurs visites et de leur retour d'information constructif.
275. La Fédération de Russie s'est félicitée des résultats des rapports qu'elle considère utiles et constructifs, et a noté que leurs conclusions aideront la Russie à prendre des mesures spécifiques. La Russie a informé la Réunion qu'en réponse aux observations de l'équipe d'inspection australienne en 2010, elle avait envoyé une équipe dans la station Soyuz pour effectuer des réparations lors de la saison 2010-2011. La Russie a proposé de présenter, lors d'une prochaine réunion, les mesures supplémentaires qu'elle aura prise au sujet des questions identifiées. Elle s'est rapportée au document WP 55 sur la stratégie d'élaboration des activités de la Fédération de Russie dans l'Antarctique pour la période s'achevant en 2020 et les perspectives à plus long terme, lequel a fourni de plus amples détails sur ses plans visant à résoudre certaines questions identifiées dans les stations inspectées.
276. Le Comité a reconnu que les inspections sont très précieuses, tout en notant qu'elles facilitent la mise en œuvre efficace du Protocole.
277. L'ASOC a remercié l'Australie et le Japon pour leurs inspections. Comme indiqué au document IP 118 rev.1 de la RCTA XXVI, produit par l'ASOC et le PNUE, certains sites et installations n'ont fait l'objet d'aucune inspection tandis que les inspections menées par le Japon et l'Australie contribuent à combler cet écart. Selon l'ASOC, les rapports d'inspection confirment plus avant certaines des conclusions du document IP 89 rev.1 de la XXXIVe RCTA selon lequel certaines normes de mise en œuvre du Protocole sont peu opérantes. L'ASOC a recommandé que les conclusions de ces inspections soient étudiées par les Parties qui ont été inspectées, ainsi que par les futurs travaux du CPE.
278. La Russie a favorablement accueilli les conclusions des rapports et suggéré que les prochaines inspections tiennent compte des aspects nationaux et culturels, soulignant que les échanges de courriels qui ont préparé l'inspection de l'Australie dans la station Vostok avaient coïncidé avec le Noël orthodoxe.
279. En ce qui concerne les observations effectuées sur la nécessité de mesures plus fermes pour la gestion des eaux usées, en particulier dans les stations terrestres, le Comité a appelé le COMNAP à soumettre des informations sur les meilleures pratiques de la gestion des eaux usées au CPE XV. Il a également été noté que le Comité avait précédemment reconnu les difficultés pratiques qui font obstacle à la réalisation des exigences du Protocole sur cette question.

280. En réponse à l'observation du Japon sur l'utilisation d'énergies alternatives dans les stations, la Norvège a attiré l'attention du Comité sur le document IP 74 *Évaluation du potentiel de l'énergie éolienne dans la station de recherche norvégienne Troll*, lequel note le potentiel de mise en valeur des énergies éolienne et solaire dans les stations de l'Antarctique.
281. Vu que le Comité n'a opté pour aucune politique spécifique sur l'utilisation de l'hydroponie dans les stations de l'Antarctique, l'Argentine a proposé que le CPE entame des discussions informelles sur ce sujet.
282. Certains membres ont remarqué que, s'ils se sont efforcés de remplir leurs obligations à l'égard du Protocole, il était toutefois difficile et coûteux de maintenir et d'évaluer régulièrement les installations temporairement inoccupées, et de gérer les déchets et les structures en voie de détérioration.
283. Les États-Unis d'Amérique ont noté à cet égard qu'ils avaient acquis une certaine expérience dans l'enlèvement des matériels présents sur les sites ayant accueilli des activités, et annoncé qu'ils présenteront un document d'information sur ce sujet au CPE XV.
284. Le Comité a approuvé la recommandation de l'Australie, sur les modalités éventuelles du traitement par les Parties des reliquats d'activités passées, et l'entretien des installations de longue date. Il a également accepté d'insérer cette recommandation dans le plan de travail quinquennal.
285. Le Japon a exprimé à toutes les Parties inspectées son espoir quant au fait que le rapport sera pleinement utilisé pour améliorer leurs installations dans les stations de l'Antarctique pour assurer la protection environnementale et mettre rapidement en œuvre le Protocole de Madrid.

Point 11 Coopération avec les organisations

286. Documents soumis au titre de ce point de l'ordre du jour :
- IP 10 *Rapport annuel 2010 du Conseil des directeurs des programmes antarctiques nationaux (COMNAP)*
 - IP 31 *Rapport de l'observateur du SC-CAMLR à la quatorzième réunion du Comité pour la protection de l'environnement (CCAMLR)*
 - IP 54 *Résumé du Plan stratégique du SCAR 2011-2016 (SCAR)*
 - IP 57 *Rapport de l'observateur du CPE au Groupe de travail sur le contrôle et la gestion de l'écosystème du SC-CAMLR (WG-EMM) (CCAMLR)*

Point 12 Questions générales

287. En réponse à une demande de la XXXIIIe RCTA en faveur d'un avis sur les questions environnementales liées à l'aspect pratique de la réparation et de la remédiation de l'environnement, l'Australie a présenté le document WP 28 *Problèmes environnementaux liés à l'aspect pratique de la réparation ou de la remédiation de l'environnement*. Ce document visait à stimuler la discussion et aider le CPE à fournir une réponse utile et opportune à la décision 4 (2010), et a identifié huit points qui ont été considérés par l'Australie comme devant être utilisés par le CPE pour préparer cette réponse.
288. Le Comité a remercié l'Australie d'avoir entamé des travaux sur cette question difficile et importante, et exprimé son intérêt pour des discussions sur cette question par le CPE.

289. Les Pays-Bas ont suggéré d'introduire la question sur la réparation ou la remédiation de l'environnement dans le Plan de travail quinquennal du CPE. Les Pays-Bas et l'ASOC ont également exprimé des inquiétudes quant au fait que certaines approches pourraient autoriser un retard considérable de la réponse à un problème donné.
290. L'ASOC a également noté les pratiques insuffisantes qui entourent les installations abandonnées et la gestion des déchets et sont signalées dans les documents WP 1, WP 51 et IP 24 de la présente RCTA.
291. L'Argentine a exprimé son soutien à tous les points présentés dans le document WP 28 et a fait référence au document IP 17, présenté à la XXXIVe RCTA, lequel décrit brièvement les études sur l'élaboration d'une procédure de bioremédiation applicable aux sols contaminés par des hydrocarbures qui ont produit des résultats positifs. L'Argentine a également ajouté que les procédures de bioremédiation ont été incluses dans le plan d'action contre les déversements de carburants pour la station Jubany.
292. En réponse à une demande émanant du Comité, le SCAR est convenu d'adresser un avis au CPE sur les questions techniques qui ont trait à la réparation et à la remédiation de l'environnement.
293. Le Comité a encouragé les Membres à présenter des documents et des propositions sur cette question au CPE XV, dans l'objectif d'établir un GCI sur la réparation ou la remédiation de l'environnement lors de cette réunion.
294. Autres documents soumis au titre de ce point de l'ordre du jour :
- IP 48 *Élimination des déchets dans la vallée Thala* (Australie)
 - IP 49 *Initiatives sur l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique dans les stations antarctiques de l'Australie* (Australie)
 - IP 61 *Programme du SCAR sur l'évolution du climat antarctique (ACE)* (SCAR)
 - IP 95 *Payer des services écosystémiques pour l'Antarctique ?* (Pays-Bas)
 - IP 127 *Construction d'une chapelle orthodoxe dans la station Vernadsky* (Ukraine)
295. Le CPE a noté que la RCTA avait examiné le document WP 24 *Rapport intérimaire sur le Groupe de contact intersessions sur l'examen des recommandations de la RCTA* (Argentine), et qu'elle avait sollicité un avis sur les éléments demeurés sans réponse des recommandations suivantes qui traitent des questions environnementales extérieures à la protection et à la gestion des zones.
- Recommandation III-8
 - Recommandation III-10
 - Recommandation IV-22
 - Recommandation X-7
 - Recommandation XII-3
 - Recommandation XIII-4
 - Recommandation XIV-3
296. Un groupe de contact a été réuni par l'Australie pour examiner si, aux yeux du Comité, ces recommandations pourraient être considérées comme n'étant plus d'actualité.
297. Le Comité a approuvé l'avis du groupe de contact. Il a noté que les éléments demeurés sans réponse des Recommandations III-10, IV-22, X-7, XII-3 et XIII-4 visaient à encourager le SCAR à soumettre des avis pour nourrir les délibérations des Parties sur : la conservation de la faune et de la flore en Antarctique, les questions relatives à la chasse pélagique aux phoques dans l'Antarctique, la surveillance des hydrocarbures dans l'environnement marin, les impacts environnementaux des activités scientifiques et logistiques, et la gestion des déchets.

298. Le Comité est convenu que ces recommandations étaient dépassées, et pouvaient être considérées comme n'étant plus d'actualité, mais a pris note du rôle continu et précieux du SCAR dans la présentation d'avis scientifiques à la RCTA et au CPE, comme stipulé aux articles 10.2 et 12 du Protocole relatif à la protection de l'environnement.
299. En ce qui concerne la Recommandation XIII-4, le Comité a noté que le COMNAP serait le mieux placé pour fournir un avis sur les procédures applicables à la gestion des déchets.
300. Le Comité a pris acte du fait que les lignes directrices sur le forage scientifique, présentées dans la Recommandation XIV-3, n'avaient pas été remplacées ou annulées. Il est convenu que, conformément à l'article 8 et à l'annexe 1 du Protocole, ces activités feraient l'objet d'une évaluation préalable d'impact sur l'environnement, mais qu'il pourrait être intéressant de conserver les informations pour orienter la planification, la conduite et l'évaluation environnementale des activités de forage. Le Comité a accepté d'accorder une attention accrue à cette question, tout en tenant dûment compte des expériences tirées de plusieurs activités de forage existantes et prévues.
301. Le Comité a pris acte du fait que les dispositions du Protocole relatif à la protection de l'environnement et de ses annexes avaient, en termes pratiques, remplacé les dispositions des mesures convenues pour la conservation de la faune et de la flore de l'Antarctique, lesquelles sont annexées à la Recommandation III-8.

Avis exprimé par le CPE à la RCTA :

302. **Le Comité a exprimé l'avis que les recommandations suivantes, soumises par la RCTA pour son examen, pouvaient être considérées comme n'étant plus d'actualité.**
- **Recommandation III-8**
 - **Recommandation III-10**
 - **Recommandation IV-22**
 - **Recommandation X-7**
 - **Recommandation XII-3**
 - **Recommandation XIII-4**
303. **Le Comité a en outre exprimé l'avis que les éléments des lignes directrices sur le forage scientifique dans les zones du Traité sur l'Antarctique, présentés à la Recommandation XIV-3, ne soient pas remplacés ou annulés, étant donné qu'il pourrait être intéressant de conserver ces lignes directrices. Le Comité accordera une attention accrue à cette question, et ce, en tenant dûment compte des expériences tirées de plusieurs activités de forage existantes et prévues.**
-

Point 13 Élection du Bureau

304. Le Comité a félicité Verónica Vallejos, de nationalité chilienne, pour sa réélection en qualité de Vice-Présidente, pour un nouveau mandat de deux ans.

Point 14 Préparatifs de la prochaine réunion

305. L'Australie a présenté le document WP 8 *Calendrier proposé pour la 35e Réunion consultative du Traité sur l'Antarctique, à Hobart, en 2012.*
306. Si la XXXVe RCTA aura lieu sur une période de huit jours, l'Australie a pris acte du fait que la durée de la réunion du CPE n'a pas été réduite.

307. Le Comité a adopté l'ordre du jour prévisionnel du CPE XV (Appendice 2).

Point 15 Adoption du rapport

308. Le Comité a adopté le rapport.

Point 16 Clôture de la réunion

309. Le Président a clôturé la réunion le vendredi 24 juin 2011.

Annexe 1

CPE XIV Ordre du jour et récapitulatifs des documents

<i>1. OUVERTURE DE LA REUNION</i>	
<i>2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</i>	
SP1	XXXIVe RCTA - CPE XIV Ordre du jour et calendrier des travaux
<i>3. DEBAT STRATEGIQUE SUR LES TRAVAUX FUTURS DU CPE</i>	
IP 89 ASOC	The Antarctic Environmental Protocol, 1991-2011. Ce document fait état de la protection de l'environnement dans l'Antarctique depuis la signature du Protocole relatif à la protection de l'environnement, relevant les succès, les problèmes, les faits marquants, et les défis.
<i>4. FONCTIONNEMENT DU CPE</i>	
WP 25 Allemagne et États-Unis d'Amérique	Soumission de documents dans les délais avant les RCTA. Ce document examine comment la RCTA et le CPE peuvent améliorer l'efficacité de leurs travaux en incluant dans leur Règlement intérieur des règles claires concernant la soumission de documents avant les RCTA. Il propose l'introduction de délais de soumission fermes des documents de travail conjointement avec des incitations encourageant le respect de ces délais, et le remplacement des lignes directrices en vigueur en vertu de la Décision 3 (2009) par de nouvelles procédures à suivre.
WP 36 Australie, France et Nouvelle- Zélande	Une nouvelle approche proposée pour le traitement des Documents d'information. Ce document propose de modifier les catégories de documents officiels présentés à la RCTA et au CPE pour leur permettre de se focaliser sur des documents de travail traitant de questions essentielles qui ont besoin d'être discutées ou décidées, mais de maintenir un système officiel permettant aux parties et aux autres participants aux réunions de partager des informations importantes. Un projet de Décision et une révision suggérée des Lignes directrices pour la soumission, la traduction et la distribution de documents pour la RCTA et le CPE sont présentés.
IP 71 Italie	Annual Report pursuant to Article 17 of the Protocol on Environmental Protection to the Antarctic Treaty. 2009-2010.
IP 93 Ukraine	Annual Report Pursuant to Article 17 of the Protocol on Environmental Protection to the Antarctic Treaty
IP 113 PNUE et	Review of the Implementation of the Madrid Protocol: Annual report by Parties (Article 17). Ce document traite de l'obligation de fournir des rapports annuels conformément à l'article 17 du Protocole de Madrid, et analyse le niveau de

ASOC	conformité des Parties par rapport à cette obligation depuis l'entrée en vigueur du Protocole de Madrid.
<i>5. CONSEQUENCES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR L'ENVIRONNEMENT : APPROCHE STRATEGIQUE</i>	
WP 43 Royaume-Uni et Norvège	Développement d'une méthodologie simple pour classer les Zones spécialement protégées de l'Antarctique selon leur vulnérabilité au changement climatique. Vu que le système des zones protégées est un outil important pour gérer les implications du changement climatique, le Royaume-Uni et la Norvège présentent leur première tentative de développement d'une méthodologie pour la classification des zones protégées existantes selon leur vulnérabilité au changement climatique.
WP 44 Royaume-Uni et Norvège	Rapport d'avancement sur la RETA sur le changement climatique. Le Royaume-Uni et la Norvège ont développé ce document pour faciliter la considération continue de la RCTA sur les conclusions et les recommandations découlant de la RETA sur les changements climatiques en 2010. Le tableau récapitulatif en Annexe A documente les mesures prises par le CPE et la RCTA à ce jour par rapport à chacune des 30 recommandations de la RETA. Le Royaume-Uni et la Norvège proposent que la RCTA charge le Secrétariat de tenir et de mettre ce tableau à jour pour informer des discussions futures sur les recommandations de la RETA, jusqu'à ce qu'elles aient toutes été closes.
IP 52 SCAR	Antarctic Climate Change and the Environment – 2011 Update. Ce document est la deuxième mise à jour soumise à la RCTA depuis la publication initiale du rapport Antarctic Climate Change and the Environment du SCAR, et fait état du changement climatique et des impacts sur l'environnement qui lui sont associés dans l'Antarctique.
IP 56 UICN	Marine spatial protection and management under the Antarctic Treaty System: new opportunities for implementation and coordination. L'UICN demande aux Parties de travailler étroitement avec la CCAMLR afin de définir les domaines généraux qui concernent et intéressent les deux organisations.
IP 65 États-Unis d'Amérique	Frontiers in Understanding Climate Change and Polar Ecosystems Workshop Report. Ce document fait rapport d'un atelier auquel ont participé des chercheurs polaires et non-polaires pour voir s'il existe de nouvelles modalités dans l'étude des écosystèmes qui permettraient de mieux comprendre le mouvement des espèces, les changements de saisonnalité, les feedbacks et comment les changements en cours dans ces régimes sont liés au changement climatique.
IP 83 ASOC	An Antarctic Climate Change Communication Plan. Dans ce document, l'ASOC présente un projet de plan de communication visant à mettre en œuvre la recommandation 2 issue de la RETA sur les changements climatiques.
IP 88 ASOC	Ocean Acidification and the Southern Ocean. L'ASOC fait état de l'impact de l'acidification sur la chimie et les organismes de l'océan Austral. Elle préconise plus de recherches sur l'absorption et la distribution du CO ₂ dans l'océan Austral, ainsi que la création d'un réseau d'AMP et de réserves marines pour réduire les autres facteurs de stress afin de développer la résilience des écosystèmes.
IP 103 IAATO	IAATO's Climate Change Working Group: Report of Progress. Ce document fait état des objectifs et des activités du groupe de travail sur les changements climatiques de l'IAATO, des questions discutées à la dernière assemblée générale de l'IAATO, et de ses futurs projets.

6. ÉVALUATION D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT	
Projets d'évaluations globales d'impact sur l'environnement	
WP 7 Australie	Rapport du groupe de contact intersessions ouvert afin de considérer le projet d'EGIE pour la « Construction et l'opération de la station Jang Bogo, baie Terra Nova, Antarctique » Ce document présente les résultats de l'examen intersessions du projet d'EGIE de la nouvelle station coréenne par un groupe de contact intersessions coordonné par l'Australie, conformément aux procédures du CPE.
WP 14 La Norvège	Rapport du Groupe de contact intersessions ouvert afin de considérer le projet d'EGIE pour l'« Exploration proposée du lac Ellsworth sous-glaciaire en Antarctique ». Ce document présente les conclusions de l'examen intersessions du projet d'EGIE de l'exploration proposée du lac sous-glaciaire Ellsworth par un groupe de contact intersessions coordonné par la Norvège, conformément aux procédures du CPE.
WP 16 Royaume-Uni	Projet d'évaluation environnementale complète (EGIE) pour l'exploration proposée du lac sous-glaciaire Ellsworth en Antarctique. Ce document décrit les origines et les objectifs de l'exploration du lac sous-glaciaire Ellsworth et l'élaboration, la distribution et les conclusions du projet d'EGIE.
WP 42 République de Corée	Le projet d'évaluation globale d'impact sur l'environnement pour la construction et l'opération de la station de recherche d'Antarctique Jang Bogo, Baie de Terra Nova, en Antarctique Ce document renseigne sur l'élaboration et la distribution du projet d'EGIE, ainsi que son contenu, et comprend un sommaire non-technique en pièce jointe.
IP 13 Royaume-Uni	The Draft Comprehensive Environmental Evaluation (CEE) for the Proposed Exploration of Subglacial Lake Ellsworth, Antarctica. Ce document présente le projet d'EGIE dans son intégralité.
IP 19 République de Corée	The Draft Comprehensive Environmental Evaluation for the construction and operation of the Jang Bogo Antarctic Research Station, Terra Nova Bay, Antarctica. Ce document présente le projet d'EGIE dans son intégralité.
IP 76 République de Corée	The Initial Responses to the Comments on the Draft Comprehensive Environmental Evaluation for Construction and Operation of the Jang Bogo Antarctic Research Station, Terra Nova Bay, Antarctica. Ce document présente les réponses préliminaires à plusieurs observations faites par les Parties sur le projet d'EGIE.
Autres questions relatives aux évaluations d'impact sur l'environnement	
WP 54 Fédération de Russie	Dispositif technologique pour enquêter sur les strates d'eau sous-glaciaire du lac Vostok. Ce document fait savoir que le trou de forage de la station Vostok est parvenu à proximité de l'interface entre la glace et l'eau en février 2011, et que la percée, qui sera réalisée à l'aide de technologies conçues par la Fédération de Russie, aurait sans doute lieu pendant la saison estivale 2011-12, et en conformité avec l'EGIE finale approuvée en 2010.
SP 5 rev 1 Secrétariat	Liste annuelle des évaluations préliminaires (EPIE) et globales (EGIE) d'impact sur l'environnement établies entre le 1er avril 2010 et le 31 mars 2011. Le Secrétariat fera un rapport sur la liste d'EPIE et d'EGIE pour la période faisant l'objet du dernier rapport.

IP 64 Inde	Final Comprehensive Environmental Evaluation (CEE) of New Indian Research Station at Larsemann Hills, Antarctica and Update on Construction Activity. L'Inde indique que les suggestions qu'elle a reçues ont été intégrées à la version finale de l'EGIE et de la distribution aux Parties, ainsi que des progrès accomplis dans la construction de la station.
IP 72 États-Unis d'Amérique	Methodology for clean access to the subglacial environment associated with the Whillans Ice Stream. Ce document comporte des informations sur un projet étudiant l'importance que pourrait avoir la contribution de la calotte glaciaire de l'Antarctique de l'ouest à l'élévation du niveau de mer global dans les années à venir, et sur la présence de microorganismes et d'habitats microbiens dans les environnements sombres et froids des eaux sous-glaciaires.
IP 84 ASOC	Antarctic Tourism – What Next? Key Issues to Address with Binding Rules. Dans ce document, l'ASOC examine trois questions qui selon elle demandent l'intervention des entités réglementaires : le tourisme dans l'Antarctique comme activité dynamique menée à plusieurs échelles ; les pressions du tourisme sur l'environnement ; et l'application des instruments existants.
IP 87 ASOC	Land-Based Tourism in Antarctica. Ce document analyse l'interface entre le tourisme terrestre commercial et l'utilisation des infrastructures des programmes nationaux, ainsi que les évolutions récentes du tourisme terrestre.
IP 123 Équateur	Estudio de Impacto Ambiental Ex-post de la Estación Científica Ecuatoriana “Pedro Vicente Maldonado”. Isla Greenwich-Shetland del Sur-Antártida, 2010-2011. Ce document présente l'évaluation d'impact sur l'environnement des 14e et 15e expéditions de l'Équateur, ainsi qu'un plan de gestion pour les activités menées par l'Équateur dans l'Antarctique.
7. PROTECTION ET GESTION DES ZONES	
Plans de gestion	
<u>Projets de plan de gestion examinés par le groupe subsidiaire sur les plans de gestion</u>	
WP 47 Australie	Groupe subsidiaire sur les Plans de gestion – Rapport sur les Mandats n°1 à n°3: Revue des projets de Plans de gestion Le GSPG a examiné le projet de plan de gestion d'une zone spécialement protégée de l'Antarctique (ZSPA) soumise pour un examen intersessions par le CPE. Le GSPG recommande que le CPE approuve le Plan de gestion révisé préparé par le Royaume-Uni, le Chili et l'Espagne pour la ZSPA 126 de la péninsule Byers.
<u>Projets de plan de gestion non-examinés par le groupe subsidiaire sur les plans de gestion</u>	
WP 3 France	Plan de gestion révisé pour la ZSPA no120, Archipel de Pointe-Géologie, Terre Adélie. La France fait part de son examen quinquennal du plan de gestion pour la ZSPA 120, notant que seules des modifications mineures ont été effectuées afin de rendre le texte plus clair et lever certaines ambiguïtés présentes dans la version précédente. Il est recommandé que le CPE approuve le plan de gestion révisé pour cette zone, qui figure en pièce jointe au document.
WP 4	Plan de gestion pour la ZSPA No166, Port-Martin, Terre Adélie. Proposition de prorogation du plan existant. La France a effectué l'examen quinquennal du plan de gestion pour la ZSPA n° 166,

France	Port-Martin, Terre Adélie, et au vu de cet examen, il est suggéré de reconduire le plan de gestion sans modification pour une période de 5 ans.
WP 6 États-Unis d'Amérique et Chine	Plan de gestion révisé pour la zone spécialement protégée de l'Antarctique no 149 Cap Shirreff et Ile San Telmo, Ile Livingston, Shetland du Sud . Ce document informe que seules des modifications mineures ont été effectuées au plan de gestion révisé, notamment l'ajout d'une brève introduction, l'actualisation des dispositions convenues par accord avec la CCAMLR, exigée de tous les programmes nationaux opérant dans la zone, et des modifications d'ordre rédactionnel.
WP 9 États-Unis d'Amérique	Plan de gestion révisé pour la zone spécialement protégée de l'Antarctique N° 122 Arrival Heights, péninsule de Hut Point, île de Ross . Des modifications importantes ont été apportées à ce plan de gestion, notamment plusieurs révisions des ligne de démarcation de la zone, l'ajout d'une brève introduction et de nouvelles valeurs, une mise à jour des cartes, des modifications aux descriptions de la zone et des conditions d'accès, ainsi que des modifications d'ordre rédactionnel.
WP 23 Royaume-Uni	Plan de gestion révisé pour la zone spécialement protégée (ZSPA) n° 140 Parties de l'île de la Déception, Iles Shetland du Sud . Les modifications proposées pour ce plan de gestion révisé sont une introduction, la révision des lignes de démarcation, l'accès à la zone, les cartes, et l'insertion de photos. En vue des modifications importantes apportées à cette version révisée, le Royaume-Uni a demandé au CPE d'inviter le GSPG à soumettre le plan à un examen intersessions.
WP 29 Australie	Plan de gestion révisé pour la zone spécialement protégée de l'Antarctique no 167, Ile Hawker, Terre Princesse Elizabeth . L'Australie a conclu que seules des modifications mineures sont nécessaires à apporter au plan, notamment l'insertion d'une introduction, des dispositions supplémentaires pour les visiteurs, une amélioration des cartes, une référence à l'analyse des domaines environnementaux, et une mise à jour des références. L'Australie recommande que le CPE approuve le plan de gestion révisé pour cette zone.
WP 31 Nouvelle-Zélande	Révision du plan de gestion de la zone spécialement protégée de l'Antarctique no 116 Vallée New College, plage Caughley, cap Bird, île de Ross . La Nouvelle-Zélande indique que la version révisée du plan de gestion comprend une mise à jour des informations concernant le couvert végétal, les invertébrés et les limites du glacier, et propose que le CPE approuve le plan de gestion révisé.
WP 33 Nouvelle-Zélande	Révision du Plan de gestion pour la Zone spécialement protégée de l'antarctique N° 131 : Glacier Canada, lac Fryxell, Vallée Taylor, Terre Victoria . La Nouvelle-Zélande indique qu'elle a évalué l'emplacement de la limite du glacier, le bord du lac et les cours d'eau de fonte relativement à des changements potentiels liés au changement climatique, et qu'elle a fait une étude de la végétation pour assurer la caractérisation appropriée de la biodiversité des algues de la zone. La Nouvelle-Zélande propose que le CPE approuve le plan de gestion révisé.
WP 39 Royaume-Uni et Nouvelle-Zélande	Plan de gestion révisé pour la zone gérée spéciale de l'Antarctique no 2 McMurdo Dry Valleys, Terre Southern Victoria . Ce document présente d'importantes modifications apportées au plan de gestion de la ZGSA 2 au cours de la révision. Des modifications ont été apportées aux lignes de démarcation de la zone, à la description des valeurs qu'il faut protéger, aux dispositions réglementant les activités dans la zone, aux cartes et aux photos.

WP 50 Italie	Plan de gestion révisé pour la zone spécialement protégée de l'Antarctique (ZSPA) no 165 Edmonson Point, Ross Sea. L'Italie fait savoir que les lignes de démarcation, les cartes et les descriptions de la zone restent inchangées, et que seules des modifications mineures ont été apportées au plan de gestion révisé, se rapportant principalement aux activités menées dans la zone, à la mise à jour du nombre d'oiseaux en phase de reproduction recensés et aux dispositions des permis délivrés ; ont aussi été inclus les problèmes de gestion clés concernant la protection de caractéristiques potentiellement vulnérables.
WP 58 Fédération de Russie	Plan de gestion révisé pour la zone spécialement protégée de l'Antarctique no 127 ILE HASWELL (Ile Haswell et colonie adjacente de manchots empereurs sur des glaces de formation rapide). La Russie indique que seules des modifications mineures ont été apportées au plan révisé de la ZSPA 127.
iii. <u>Nouveaux projets de plan de gestion pour des zones protégées ou gérées</u>	
iv. <u>Questions diverses concernant les plans de gestion pour les zones gérées ou protégées</u>	
WP 10 États-Unis d'Amérique	Élaboration d'un plan de protection spéciale du Glacier Taylor et des Blood Falls, Vallée Taylor, Vallées Sèches McMurdo, Terre Victoria. Les États-Unis d'Amérique proposent la mise en place d'un groupe de travail international qui se consacrera à la protection de la zone du Glacier Taylor et des Chutes d'eau Falls et élaborera un plan de gestion de ZSPA qui sera soumis à la CPE XV en 2012.
WP 13 Australie	Groupe subsidiaire sur les plans de gestion – Rapport sur les objectifs #4 et #5 : amélioration des plans de gestion et procédure d'examen intersessions. Ce document fait rapport des travaux du GSPG pendant la période intersessions. Il rend compte notamment de la révision du Guide pour la préparation des plans de gestion des zones spécialement protégées en Antarctique, de la finalisation d'un modèle de plan de gestion des ZSPA, avec des appellations standard, et des progrès faits sur l'avant-projet pour l'atelier du CPE sur les ZGSA marines et terrestres.
WP 18 Royaume-Uni	Activités de surveillance proposées au sein de la zone spécialement protégée de l'Antarctique (ZSPA) N° 107 île Emperor, îles Dion, baie Marguerite, péninsule antarctique. Notant que l'existence continue de la colonie de manchots empereurs dans la ZSPA est maintenant incertaine, le Royaume-Uni propose de reporter la révision du plan de gestion actuel de la ZSPA pour 5 ans afin de permettre de confirmer le statut de la colonie, après quoi une mesure de gestion appropriée sera envisagée.
SP 7 Secrétariat	Registre de l'état des plans de gestion pour les Zones Spécialement Protégées de l'Antarctique et les Zones Gérées Spéciales de l'Antarctique. Informations sur l'état des plans de gestion par rapport à l'application des dispositions de l'Annexe V au Protocole concernant l'examen des dits plans.
IP 73 États-Unis d'Amérique	Amundsen-Scott South Pole Station, South Pole Antarctica Specially Managed Area (ASMA No. 5) 2011 Management Report. Ce document résume les défis continus posés par la gestion d'activités diverses dans la ZGSA, notamment par rapport à l'augmentation attendue des activités non-gouvernementales associées au 100e anniversaire de l'arrivée au pôle Sud d'Amundsen et de Scott.
IP 79 Australie,	Report of the Larsemann Hills Antarctic Specially Managed Area (ASMA) Management Group. Les Parties menant des activités dans les collines Larsemann ont établi un groupe de coordination de la gestion pour surveiller la mise en œuvre du plan de gestion de la ZGSA. Ce document

Chine, Inde, Roumanie, Fédération de Russie	présente un bref rapport des activités de ce groupe en 2010-11.
IP 109 République de Corée et Argentine	Cooperation Management Activities at ASPAs in 25 de Mayo (King George) Island, South Shetland Islands. Ce document renseigne sur les activités menées par la République de Corée et l'Argentine pour commencer l'examen de la gestion de l'environnement de deux des ZSPA de l'île du roi Georges, îles Shetland du Sud, les ZSPA 132 et 171.
IP 115 République de Corée	Fauna Survey of the ASPA 171 Narębski Point, ASPA 150 Ardley Island and ASPA 132 Potter Peninsula in 2010-11. Ce document donne des informations sur l'enquête menée pour aider à établir un plan de gestion complet de la ZSPA 171.
IP131 Argentine, Chili, Norvège, Espagne, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique	Deception Island Specially Managed Area (ASMA) Management Group Report.
b) Sites et monuments historiques	
WP 5 Chine	Bâtiment n°1 commémorant l'expédition antarctique chinoise à la station de la Grande Muraille. Ce document propose d'inscrire le premier bâtiment construit par la Chine en Antarctique à la liste des sites ou monuments historiques.
WP 27 Argentine	Rapport sur les discussions informelles concernant les sites et monuments historiques. Ce document contient le rapport des discussions informelles concernant les sites et monuments historiques, qui ont notamment examiné ce que l'on entend par « historique » ainsi que l'utilisation du concept plus holistique de « mise en valeur » dans le cadre des SMH de l'Antarctique.
WP 59 Chili	Proposition de modification du monument historique n° 82. Installation de plaques commémoratives sur le monument au Traité sur l'Antarctique. Le Chili annonce l'installation d'une plaque commémorative des Années polaires internationales sur le « monument au Traité sur l'Antarctique » érigé à proximité des bases Frei, Bellingshausen et Escudero, sur l'île du roi Georges, Antarctique, conformément aux dispositions de la Mesure 3 (2007).
IP 117 Chili	Inauguración de la instalación de Placas Conmemorativas en el Monumento al Tratado Antártico. Ce document présente le discours de l'ambassadeur Fernando Schmidt, Sous-secrétaire du Ministère des affaires étrangères du Chili lors du dévoilement des plaques commémorant les Années polaires internationales. Les plaques ont été inaugurées le 1er février 2011 au monument du Traité sur l'Antarctique situé sur l'île du roi Georges.
IP 130 Argentine	Update on enhancement activities for HSM 38 "Snow Hill".

Lignes directrices pour les visites de sites	
WP 17 Royaume-Uni, Argentine, Chili, Norvège, Espagne et États-Unis d'Amérique	Révision des lignes directrices du site pour la baie Whalers, île de la Déception, îles Shetland du Sud Ce document présente les modifications proposées aux lignes directrices révisées notamment la clarification de l'emplacement du site de débarquement, des révisions de la carte et des Mises en garde, et la correction d'erreurs typographiques mineures.
WP 30 Nouvelle-Zélande et États-Unis d'Amérique	Lignes directrices de sites pour l'aire réservée aux visiteurs de la vallée Taylor, Terre Southern Victoria. Ce document propose que soient adoptées les lignes directrices de visites de site pour cette zone située dans les vallées sèches de McMurdo, qui visent à réduire au minimum les risques de pression présentés par les visiteurs de ce site d'une valeur naturelle et paysagère exceptionnelle, et doivent être utilisées conjointement avec le plan de gestion de la ZGSA 2.
WP 45 Australie	Rapport du groupe de contact intersessions à composition non limitée sur la révision des éléments environnementaux de la Recommandation XVIII-1. Ce document fait part des conclusions du GCI réuni par l'Australie pour : examiner les avis environnementaux existants destinés aux visiteurs ; élaborer des orientations révisées et mises à jour ; et étudier de quelle manière le CPE pourrait évaluer au mieux les nouvelles lignes directrices pour les sites et examiner périodiquement les lignes directrices existantes. Ce GCI a élaboré les lignes directrices pour les visiteurs mises à jour, en se fondant sur la Recommandation XVIII-1 (1994), qui sont présentées pour examen par le CPE, aux côtés d'un projet de résolution pour adoption par la RCTA. Les recommandations sur la manière dont le CPE pourrait envisager efficacement de nouvelles lignes directrices, et examiner celles qui ont cours, sont également présentées.
WP 49 Chili et Argentine	Lignes directrices portant sur la plage nord-ouest de la péninsule Ardley, île Ardley (île du roi Georges ou Isla 25 de mayo), îles Shetland du Sud. Le Chili et l'Argentine, ayant reçu et pris en compte les commentaires formulés par les parties concernées au cours de la dernière période intersessions, proposent ces lignes directrices révisées afin de gérer le nombre croissant de visites de ce site.
WP 52 Australie	Guide du visiteur des cabanes Mawson et du cap Denison, Antarctique de l'Est. Ce document propose l'adoption des lignes directrices de visites du site, qui visent à faciliter la gestion des visites de ces lieux d'une valeur historique, archéologique, technique, sociale et esthétique exceptionnelle.
IP 9 États-Unis d'Amérique	Antarctic Site Inventory: 1994-2011. Ce document présente la mise à jour des informations sur l'Inventaire des sites de l'Antarctique, qui poursuit sa collecte de données biologiques et d'informations relatives à la description de sites dans la péninsule Antarctique depuis 1994.
IP 12 Bulgarie	Guidelines of environmental behavior of the expedition participants and visitors to the Bulgarian Base in Antarctica. Ce document présente des lignes directrices détaillées à l'intention du personnel et des visiteurs de la base St. Kliment Ohridski.
IP 23 États-Unis d'Amérique et	The Antarctic Peninsula Compendium 3rd Edition. Ce compendium contient des informations sur les 142 sites auxquels se rendent régulièrement les touristes et autres visiteurs, sur les sites figurant au recensement historique, les stations de recherche nationales, les sites comprenant

Royaume-Uni	des ZGSA, et quelques ZSPA.
IP 104 IAATO	Proposed Amendment to Antarctic Treaty Site Guidelines for Hannah Point. Ce document propose une modification des lignes directrices pour les visites de sites à la suite d'un incident lors duquel un éléphant de mer du Sud est tombé du haut d'une falaise, sans doute après avoir été perturbé par des visiteurs.
IP 105 IAATO	Report on IAATO operator use of Antarctic Peninsula Landing Sites and ATCM Visitor Site Guidelines, 2009-10 & 2010-11 Season. L'IAATO indique que la plupart des sites de débarquement sont soumis à des lignes directrices de visites de sites ou sont sous la gestion de programmes nationaux en vue de leur proximité des stations. L'IAATO propose que deux sites adoptent des lignes directrices pour les visites de sites à l'avenir.
IP 110 Ukraine	Ukraine policy regarding visits by tourists to Vernadsky station. Ce document informe des orientations pour les visiteurs de la station, préparées sous forme de lignes directrices pour les visites de site, visant à une meilleure compréhension et mise en œuvre de ces lignes directrices par les équipages de navires d'expéditions touristiques.
IP 126 Équateur	Manejo turístico para la isla Barrientos. Ce document fait rapport des observations concernant les activités de tourisme à proximité de la station Pedro Vicente Maldonado, et d'un programme de surveillance visant à améliorer les lignes directrices pour les touristes de la région.
Empreinte humaine et valeurs de la nature à l'état sauvage	
WP 35 La Nouvelle-Zélande	Comprendre les concepts d'empreinte et de nature sauvage par rapport à la protection de l'environnement en Antarctique. Ce document définit les termes d' « empreinte » et de « nature sauvage de l'Antarctique » et propose de préciser les moyens par lesquels le CPE pourrait considérer une gestion plus active de la nature conformément aux principes environnementaux définis au paragraphe (2b) de l'Article 3 du Protocole sur l'environnement.
IP 1 États-Unis d'Amérique	Temporal and spatial patterns of anthropogenic disturbance at McMurdo Station, Antarctica. Ce document explique que la Fondation scientifique nationale a apporté son appui financier à un programme de surveillance à long terme sur les impacts de la science et de la logistique à la station McMurdo, qui est la plus grande station de recherche en Antarctique.
IP 2 États-Unis d'Amérique	The historical development of McMurdo Station, Antarctica, an environmental perspective. Rapport basé sur un article scientifique concernant un programme de surveillance à long terme sur les impacts de la science et de la logistique à la station McMurdo.
IP 43 Uruguay	Discovery of human activity remains, pre-1958 in the north coast of the King George Island / 25 de Mayo. Des vestiges d'activités humaines datant d'avant 1958 ont été trouvés sur une plage de la côte nord de l'île du Roi Georges, et font maintenant l'objet d'études.
IP 86 ASOC	Evolution of Footprint: Spatial and Temporal Dimensions of Human Activities. Sur la base de plusieurs exemples d'études de l'empreinte humaine en Antarctique, l'ASOC conclut que les activités humaines ont non seulement une dimension spatiale mais aussi une dimension temporelle, et qu'à elles deux ces dimensions définissent l'évolution de l'empreinte dans le temps, qui peut devenir plus ou moins importante, et perdurer plus ou moins selon le cas.
Gestion et protection marines territoriales	

SP 6 Secrétariat	Sommaire des travaux du CPE sur les zones marines protégées. Ce document résume les délibérations du CPE sur les aires marines protégées, et examine la collaboration qui existe entre le CPE et la CCAMLR en faisant la revue des rapports et des ateliers associés aux réunions du CPE ainsi que la documentation présentée à ces réunions.
IP 56 UICN	Marine spatial protection and management under the Antarctic Treaty System: new opportunities for implementation and coordination. L'UICN encourage les Parties à travailler en étroite collaboration avec la CCAMLR afin d'identifier les domaines communs aux deux organisations.
IP 90 ASOC	The Southern Ocean MPA Agenda – Matching words and spirit with action. Dans ce document, l'ASOC demande à ce que les Parties consultatives au Traité et les membres de la CCAMLR fassent bon usage du prochain atelier de la CCAMLR sur les Aires marines protégées prévu en août 2011 à Brest, France, afin de réaliser des progrès dans les travaux préfaçant l'établissement d'un réseau représentatif d'AMP d'ici 2012.
IP 92 ASOC	The Ross Sea: A Valuable Reference Area to Assess the Effects of Climate Change. Ce document propose d'inclure le plateau continental et le talus de la mer de Ross au réseau des aires marines protégées qui est en cours d'établissement dans l'océan Austral ; le réseau trophique et les processus écologiques de la mer de Ross doivent aussi être protégés contre la menace d'une surexploitation qui mettrait en péril sa valeur en tant que zone de référence.
Autres questions relevant de l'annexe V	
WP 32 Australie	Améliorer la base de données des zones protégées de l'Antarctique pour faciliter l'évaluation et le développement du système des zones protégées. Suite à la proposition qu'elle a soumise au CPE XIII, l'Australie propose que le CPE : reconnaisse que la base de données des zones protégées devrait être élargie pour inclure d'autres informations pertinentes, lesquelles seront fournies par les promoteurs lorsqu'ils soumettront leurs plans de gestion ; encourage ces promoteurs à fournir les données sur les lignes de démarcation des zones sous un format numérique convenant, autant que possible, à une utilisation par le système d'information géographique (SIG) ; et demande au Secrétariat de prendre les mesures nécessaires pour mettre ces changements en œuvre.
WP 41 Chili et Allemagne	Quatrième rapport intérimaire sur les délibérations du groupe de travail international relatives aux possibilités de gestion de l'environnement de la péninsule Fildes et de l'île Ardley. Ce document fait part des travaux du groupe de travail intermédiaire sur la gestion de la péninsule Fildes et des tâches qu'il lui reste à faire pour les terminer. Les responsables du groupe de travail international proposent en outre de tenir une réunion du groupe lors du CPE XIV, à Buenos Aires, en vue de continuer les discussions sur les aspects liés à la nature, la portée et les caractéristiques du mécanisme de gestion pour la région de la péninsule Fildes.
WP 57 Fédération de Russie	De la nécessité constante d'un système de suivi pour assurer le maintien des valeurs des zones spécialement protégées et des zones gérées spéciales de l'Antarctique. Ce document propose que pour évaluer les mesures prises pour protéger les valeurs naturelles faisant l'objet de protection dans les ZSPA ou les ZGSA, l'examen des plans de gestion devrait prendre en compte les décisions gestionnaires relative aux données sur l'état des valeurs naturelles obtenues à partir de programmes de surveillance efficaces.
IP 24 Allemagne	Progress Report on the Research Project “Current Environmental Situation and Management Proposals for the Fildes Region (Antarctic)”. Ce document décrit les origines de ce projet de recherche et ses orientations futures.

IP 69 Australie	Summary of key features of Antarctic Specially Managed Areas. Ce document présente le résumé des principales caractéristiques des sept Zones spécialement gérées de l'Antarctique, à partir des informations tirées des plans de gestion.
IP 102 Fédération de Russie	Present zoological study at Mirny station area and at ASPA No 127 "Haswell Island". Ce document présente les études zoologiques et les programmes de surveillance qui ont été menés dans la zone depuis 1955, et relève le fait que les mammifères et les oiseaux marins sont des indicateurs sensibles des changements environnementaux, notamment des changements prenant place dans l'écosystème océanique.
IP 109 République de Corée	Cooperation Management Activities at ASPAs in 25 de Mayo (King George) Island, South Shetland Islands. Ce document présente des informations sur les activités conjointes de la République de Corée et de l'Argentine relatives à l'initiation de la revue des plans de gestion des deux ZSPA de l'île du Roi Georges, îles Shetland du Sud, les ZSPA 132 et 171.
8. CONSERVATION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE DE L'ANTARCTIQUE	
Quarantaine et espèces non indigènes	
WP 12 COMNAP et SCAR	Accroître la sensibilisation sur l'introduction des espèces non indigènes : Résultats de l'atelier et listes de vérification pour les gestionnaires de la chaîne d'approvisionnement Ce document présente les résultats de l'atelier qui s'est tenu en 2010 afin de discuter les résultats préliminaires du projet API « Aliens in Antarctica ». Le COMNAP et le SCAR ont encouragé le CPE à envisager d'inclure les listes de vérification qu'elles ont élaborées dans le projet de « Manuel des espèces non indigènes » qui est actuellement en discussion.
WP 34 Nouvelle-Zélande	Rapport 2010-2011 du Groupe de contact intersessions sur les espèces exotiques. La Nouvelle-Zélande fait part du travail accompli pendant la deuxième année de travail du groupe de contact intersessions sur les espèces exotiques. Ce document informe des conclusions du groupe relatives à l'objectif directeur et aux principes directeurs clés concernant les mesures prises par les Parties pour traiter les risques posés par les espèces exotiques. Il présente un Manuel sur les espèces exotiques contenant des lignes directrices de portée générale et des ressources pour soutenir la prévention, la surveillance et l'intervention par rapport aux introductions d'espèces exotiques.
WP 53 SCAR	Mesures pour réduire le risque d'introduction d'espèces non indigènes dans la région de l'Antarctique par les aliments frais. Le SCAR présente les progrès accomplis concernant l'élaboration de mesures simples et pratiques pour réduire ce risque d'introduction d'espèces non indigènes dans la zone du Traité sur l'Antarctique par les aliments frais, et demande à recevoir des observations portées à ces lignes directrices (figurant à l'annexe A du document) car elles serviront de base pour l'élaboration et l'éventuelle adoption de lignes directrices officielles du CPE par le Groupe de contact intersessions sur les espèces non indigènes.
IP 26 Allemagne	Progress Report on the Research Project "Current Environmental Situation and Management Proposals for the Fildes Region (Antarctic)". Ce document détaille les résultats préliminaires de ce projet de recherche.
IP 32 France	Report on IPY Oslo Science Conference Session on Non-Native Species. Ce document d'information contient les résumés des communications scientifiques de la Conférence Scientifique d'Oslo sur l'Année Polaire Internationale portant sur les espèces exotiques dans les régions polaires, dans le but d'informer les discussions du Comité sur ce problème.

IP 50 Royaume-Uni et Uruguay	Colonisation status of known non-native species in the Antarctic terrestrial environment (updated 2011). Ce document fait part des nouvelles connaissances acquises dans le domaine des espèces exotiques terrestres et fournit des données sur les nouveaux sites colonisés ainsi que les efforts faits pour les éradiquer.
IP 68 Australie et SCAR	Alien Species Database. L'Australie fait savoir que l'Antarctic Data Centre a ajouté à sa base de données un formulaire en ligne pour soumettre des données ainsi que la possibilité de télécharger des images d'observation ou de collections.
Espèces spécialement protégées	
Autres questions relevant de l'annexe II	
WP 38 Allemagne	Forum de discussion des autorités compétentes sur l'Antarctique (DFCA) – Impacts des sons émis sous les eaux de l'Antarctique. En vue de l'importance que posent les sons anthropogéniques émis sous l'eau pour les écosystèmes marins, l'Allemagne propose de donner un nouvel élan au DFCA en organisant un atelier pour considérer les avis des autorités compétentes en la matière, et de présenter les résultats de cet atelier lors du CPE XV.
IP 27 Allemagne	Progress Report on the Research Project 'Whale Monitoring Antarctica'. Ce projet vise à une meilleure compréhension de la distribution et de l'abondance des baleines dans l'Antarctique, et à fournir des données plus fiables permettant d'évaluer l'impact du bruit sur les baleines.
IP 29 Allemagne	Potential of Technical Measures to Reduce the Acoustical Effects of Airguns. Ce document présente des informations récentes concernant la réduction du bruit causé par les systèmes de canon à air, ainsi que les autres méthodes et équipements acoustiques qui pourraient leur être substitués.
IP 33 SCAR	SCAR's code of conduct for the exploration and research of subglacial aquatic environments. Le SCAR fournit des orientations aux chercheurs impliqués dans des travaux d'exploration et de recherche sur et dans les environnements aquatiques sous-glaciaires de l'Antarctique.
IP 53 SCAR	SCAR's Code of Conduct for the Use of Animals for Scientific Purposes in Antarctica. Le SCAR propose un code de conduite qui fournit des principes directeurs aux chercheurs participant à des travaux scientifiques impliquant des animaux.
IP 94 Norvège	Use of dogs in the context of a commemorative centennial expedition. Ce document annonce que les autorités norvégiennes ont reçu et ont examiné une notification d'expédition en Antarctique impliquant l'utilisation de chiens. Cette activité est interdite en vertu de l'Annexe II et de la législation norvégienne, et une dérogation n'a pas été accordée.
9. SURVEILLANCE DE L'ENVIRONNEMENT ET RAPPORTS	
WP 15 rev. 1 Royaume-Uni	Techniques de télédétection pour une surveillance améliorée de l'environnement et des changements climatiques en Antarctique. Le Royaume-Uni présente les avantages de la télédétection par rapport à d'autres techniques dans la surveillance de l'environnement antarctique et l'étude des effets du changement climatique sur la région. Il recommande que le CPE approuve le

	potentiel de la télédétection et continue l'étude de nouvelles applications de surveillance.
IP 8 COMNAP	COMNAP Energy Management Workshop. Ce document résume les conclusions de l'atelier sur la gestion énergétique qui s'est tenu à Buenos Aires en 2010 lors de la réunion annuelle du COMNAP.
IP 35 Roumanie	Environmental Monitoring and Ecological Activities in Antarctica, 2010-2012. Ce document présente les travaux de recherche concernant les effets du changement climatique sur les écosystèmes et les systèmes biologiques des deux pôles.
IP 51 SCAR et Australie	The Southern Ocean Observing System (SOOS): An update. Ce document est la mise à jour d'un document d'information qui avait été présenté l'année dernière ; il résume les progrès accomplis pendant l'année en termes de conception et de mise en œuvre du Système d'observation de l'océan Austral (SOOS).
<i>10. RAPPORTS D'INSPECTION ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ANNEE POLAIRE INTERNATIONALE</i>	
WP 1 Japon	Inspection effectuée par le Japon en application de l'article VII du Traité sur l'Antarctique et de l'article XIV du Protocole au Traité sur l'Antarctique relatif à la protection de l'environnement. Ce document présente les résultats des inspections de six stations antarctiques menées par le Japon du 29 janvier au 10 février 2010.
WP 51 Australie	Inspections effectuées en vertu du Traité sur l'Antarctique et du Protocole sur l'environnement par l'Australie : Janvier 2010 et janvier 2011. Ce document présente les résultats des inspections de trois stations antarctiques et d'une zone spécialement protégée menées par l'Australie en 2010, ainsi qu'une observation aérienne ; le document contient aussi les résultats des inspections de trois stations en 2011.
IP 4 Japon	Rapport intégral des inspections menées par le Japon. (voir aussi WP 51)
IP 39 Australie	Australian Antarctic Treaty and Environmental Protocol inspections January 2010. Rapport intégral des inspections. (voir aussi WP 51)
IP 40 Australie	Australian Antarctic Treaty and Environmental Protocol inspections January 2011. Rapport intégral des inspections. (voir aussi WP 51)
<i>11. COOPERATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS</i>	
IP 10 COMNAP	Rapport annuel 2010 du Conseil des directeurs des programmes antarctiques nationaux (COMNAP)
IP 31 CCAMLR	Rapport de l'observateur du SC-CAMLR à la quatorzième réunion du Comité pour la protection de l'environnement. Ce document rend compte des
IP 54 SCAR	Summary of SCAR'S Strategic Plan 2011-2016. Le SCAR décrit son rôle, qui est d'être le principal organisme non gouvernemental chargé de faciliter et d'encourager la recherche dans et depuis l'Antarctique, d'émettre des avis scientifiques objectifs et fondés à l'intention du Traité sur

	l'Antarctique ainsi qu'à d'autres organisations, et d'attirer l'attention des décideurs sur les problèmes émergents.
IP 57 CCAMLR	Rapport de l'observateur du CPE au Groupe de travail sur le contrôle et la gestion de l'écosystème du CS-CAMLR (WG-EMM). Ce document rend compte des questions d'intérêt commun au CS-CAMLR (WG-EMM) et au CPE qui avaient été discutées lors de la dernière réunion.
<i>12. QUESTIONS DE CARACTERE GENERAL</i>	
WP 28 Australie	Problèmes environnementaux liés à l'aspect pratique de la réparation des dégâts causés à l'environnement ou de la réhabilitation de l'environnement. Dans la Décision 4 (2010), la RCTA a demandé au CPE de tenir compte des problèmes environnementaux liés à l'aspect pratique de la réparation des dégâts causés à l'environnement ou de la réhabilitation de l'environnement dans le contexte de l'Antarctique. Ce document revoit brièvement les discussions associées antérieures et identifie plusieurs suggestions d'inclusion de points dans la réponse du Comité à la RCTA.
IP 48 Australie	Thala Valley Waste Removal. Ce document présente le rapport concernant l'avancement de l'évacuation des déchets de l'ancien site d'élimination des déchets de la vallée Thala, près de la station Casey.
IP 49 Australie	Renewable Energy and Energy Efficiency Initiatives at Australia's Antarctic Stations. En réponse à la quatrième recommandation de la RETA sur les changements climatiques de 2010, ce document fournit un aperçu de quelques exemples de gestion énergétique mis en place par l'Australie à ce jour.
IP 61 SCAR	The SCAR Antarctic Climate Evolution (ACE) Programme. Le programme SCAR ACE représente les intérêts d'une importante communauté scientifique travaillant dans les domaines de la géoscience terrestre et marine et qui cherche à comprendre l'origine des calottes glaciaires de l'Antarctique et leurs réponses aux changements climatiques passés par rapport un large éventail de périodes en étudiant les données acquises. Le programme coordonne l'intégration des données géophysiques et géologiques concernant le comportement de la calotte aux modèles couplés climat-océan-calotte glaciaire.
IP 95 Pays-Bas	Paying for Ecosystem Services of Antarctica? Ce document rend compte des divers systèmes de paiement pour les écosystèmes qui pourraient être introduits en Antarctique, dans le contexte des notions de services d'écosystème et de paiement des services rendus par les écosystèmes (PSE), et présente quelques exemples.
IP 127 Ukraine	The Construction of an Orthodox Chapel at Vernadsky Station. L'Ukraine annonce à l'avance la construction de la chapelle et les procédures environnementales qui seront appliquées lors de la construction.
<i>13. ÉLECTION DU BUREAU</i>	
<i>14. PREPARATIFS DE LA PROCHAINE REUNION</i>	

WP 8 Australie	Calendrier proposé pour la 35e Réunion Consultative du Traité sur l'Antarctique, Hobart, 2012 . Ce document demande au Comité de considérer le calendrier de travail proposé pour la réunion du CPE XV.
<i>15. ADOPTION DU RAPPORT</i>	
<i>16. CLOTURE DE LA REUNION</i>	

Appendice 1

Projet de plan de travail du GSGP pour 2011/12

Objectifs	Tâches proposées
Objectifs 1 à 3	Examiner les projets de plans de gestion soumis par le CPE pour examen intersessions et donner des avis à leurs promoteurs
Objectifs 4 et 5*	Travailler avec les Parties concernées pour permettre d'avancer dans l'examen des plans de gestion qui auraient déjà dû faire l'objet d'un réexamen quinquennal*
	Envisager les mesures à prendre découlant de l'atelier sur les ZGSA*
	Revoir et actualiser le plan de travail du GSPG
Documents de travail	Établir à l'intention du CPE XV un rapport en fonction des objectifs 1 à 3 du mandat du GSPG
	Établir à l'intention du CPE XV un rapport en fonction des objectifs 4 et 5 du mandat du GSPG

Appendice 2

Ordre du jour prévisionnel pour le CPE XV

1. Ouverture de la Réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Débats stratégiques sur les travaux futurs du CPE
4. Fonctionnement du CPE
5. Conséquences des changements climatiques pour l'environnement: Approche stratégique
6. Évaluation d'impact sur l'environnement (EIE)
 - a. Projets d'évaluations globales d'impact sur l'environnement
 - b. Autres questions relatives aux évaluations d'impact sur l'environnement
7. Protection des zones et plans de gestion
 - a. Plans de gestion
 - b. Sites et monuments historiques
 - c. Lignes directrices pour les visites de sites
 - d. Empreinte humaine et valeurs de la nature à l'état sauvage
 - e. Gestion et protection marine territoriales
 - f. Autres questions relevant de l'annexe
8. Conservation de la flore et de la faune de l'Antarctique
 - a. Quarantaine et espèces non indigènes
 - b. Espèces spécialement protégées
 - c. Autres questions relevant de l'annexe II
9. Surveillance de l'environnement et rapports
10. Rapports d'inspection
11. Coopération avec d'autres organisations
12. Réparation et remédiation des dommages sur l'environnement
13. Questions de caractère général
14. Élection des responsables
15. Préparatifs de la prochaine réunion
16. Adoption du rapport
17. Clôture de la réunion

Appendice 3

Plan de travail quinquennal du CPE

Question/ Pression environnementale Actions	Priorité pour le CPE	Période intersessions	CPE XV 2012	Période intersessions	CPE XVI 2013	Période intersessions	CPE XVII 2014	Période intersessions	CPE XVIII 2015	Période intersessions	CPE XIX 2016
Introduction d'espèces non indigènes	1	Manuel NNS mis en réseau sur les sites Web. Le SCAR dirige les activités du groupe informel pour le projet de lignes directrices sur les aliments frais Le COMNAP fournit des avis	Analyse des mesures de prévention supplémentaires à inclure dans le manuel NNS, y compris les lignes directrices révisées du SCAR	Les membres intéressés, les experts, et les NAP procèdent aux travaux concernant les mesures de surveillance	Analyse des mesures de surveillance supplémentaires à inclure dans le manuel NNS	Les membres intéressés, les experts, et les NAP procèdent aux travaux concernant les mesures de surveillance	Analyse des mesures de réponse supplémentaires à inclure dans le manuel NNS	Préparation de l'examen du manuel - envisager un groupe de discussion informel	Examen du manuel sur les espèces non indigènes		
Actions : 1. Continuer l'élaboration des lignes directrices pratiques et des ressources destinées à tous les opérateurs atlantiques 2. Continuer l'élaboration des recommandations sur les changements climatiques émanant de la RETA											
Tourisme et activités non gouvernementales	1	La Nouvelle-Zélande prépare les commentaires et le projet final du rapport	Examen du rapport du CPE et des autres résultats fournis par la RETA								
Actions : 1. Donner selon que de besoin des avis à la RCTA 2. Promouvoir la mise en œuvre des recommandations de la RETA sur le tourisme maritime											
Pression planétaire : changements climatiques	1	Le Royaume-Uni et la Norvège	1) Discuter les résultats des travaux		Point permanent Mises à jour		Point permanent Mises à jour		Point permanent.		Point permanent.

Question/ Pression environnementale Actions	Priorité pour le CPE	Période intersessions	CPE XV 2012	Période intersessions	CPE XVI 2013	Période intersessions	CPE XVII 2014	Période intersessions	CPE XVIII 2015	Période intersessions	CPE XIX 2016
Actions : 1. Examiner les implications des changements climatiques pour la gestion de l'environnement antarctique 2. Promouvoir les recommandations de la RETA sur les changements climatiques		dirigent les activités concernant la méthodologie visant à la classification de la vulnérabilité des ZSPA et de leurs risques, le SCAR y prend part	intersessions sur la méthodologie afin de présenter un projet de classification des ZSPA ; 2) promouvoir les travaux sur les recommandations de la RETA		annuelles par le SCAR.		annuelles par le SCAR.		Mises à jour annuelles par le SCAR.		Mises à jour annuelles par le SCAR.
Instruction des plans de gestion nouveaux et révisés des zones protégées et gérées	1	Poursuite par le GSPG de ses travaux en fonction du plan de travail révisé.									
Actions : 1. Peaufiner la procédure d'examen des plans de gestion nouveaux et révisés. 2. Actualiser les lignes directrices existantes 3. Promouvoir la mise en œuvre des recommandations de la réunion d'experts sur les changements climatiques		Examen par les membres et avis des experts sur les dispositions et les pratiques des plans de gestion des ZGSA. Création des liens entre les sites Web par le Secrétariat.	Elaboration des orientations pour la création des ZGSA Examen du rapport du GSPG	Poursuite par le GSPG de ses travaux en fonction du plan de travail révisé	Examen du rapport du GSPG	Poursuite par le GSPG de ses travaux en fonction du plan de travail révisé	Examen du rapport du GSPG	Poursuite par le GSPG de ses travaux en fonction du plan de travail révisé	Examen du rapport du GSPG	Poursuite par le GSPG de ses travaux en fonction du plan de travail révisé	Examen du rapport du GSPG
Gestion et protection marines territoriales	1	1. Envoyer les documents pertinents à l'atelier de la SC-CAMLR	Examiner les rapports de l'Observateur du CPE émanant du groupe de travail		Examiner le résultat des décisions de l'atelier sur les ZMP du						

Question/ Pression environnementale Actions	Priorité pour le CPE	Période intersessions	CPE XV 2012	Période intersessions	CPE XVI 2013	Période intersessions	CPE XVII 2014	Période intersessions	CPE XVIII 2015	Période intersessions	CPE XIX 2016
Actions : 1. Coopérer avec la CCAMLR à la biorégionalisation de l’océan Austral et aux autres intérêts communs et principes approuvés. 2. Identifier et appliquer les processus de protection de l’espace marin. Promouvoir la mise en œuvre des recommandations de la RETA sur les changements climatiques.		sur les ZMP (aout 2011) 2. Participation d'un Observateur du CPE à l'atelier et au groupe de travail EMM	EMM, de l'atelier sur les ZMP, et avis au CS-CAMLR		CCAMLR et examiner le plan de travail du CS-CAMLR pour la coordination future						
Fonctionnement du CPE et planification stratégique	1										
Actions : 1. Tenir à jour le plan quinquennal en fonction de l'évolution de la situation et des exigences de la RCTA 2. Recenser les possibilités d'améliorer l'efficacité du CPE 3. Examiner les objectifs à long terme pour l'Antarctique (50-100 ans)			Thème permanent Examen et révision du plan de travail selon que de besoin		Thème permanent Examen et révision du plan de travail selon que de besoin		Thème permanent Examen et révision du plan de travail selon que de besoin		Thème permanent Examen et révision du plan de travail selon que de besoin		Cinquantenaire du Protocole. Examen et révision du plan de travail selon que de besoin
Réparation ou remédiation des dégâts environnementaux	1	Elaboration des documents sur l'héritage des activités passées par les membres.	Discussions sur le contenu des avis à la RCTA sur les risques environnementaux, la réparation et la	Mise en place possible d'un GCI pour élaborer des avis.	Examen de la 1 ^e année du GCI éventuel.	Préparation des avis par le GCI éventuel	Donner des avis à la RCTA		Le Secrétariat est invité à élaborer et à tenir à jour un		

Question/ Pression environnementale Actions	Priorité pour le CPE	Période intersessions	CPE XV 2012	Période intersessions	CPE XVI 2013	Période intersessions	CPE XVII 2014	Période intersessions	CPE XVIII 2015	Période intersessions	CPE XIX 2016
Actions : 1. Préparer des avis en réponse à la requête formulée dans la Décision 4 (2010) de la RCTA 2. Dresser un inventaire à l'échelle antarctique des sites ayant fait l'objet d'activités dans le passé 3. Examiner les lignes directrices pour la réparation et la remédiation		Préparation par le SCAR de ses avis. Rapport du COMNAP relatif à son expérience	remédiation	Préparation d'autres documents par les membres					inventaire		
Empreinte humaine et gestion de la nature à l'état sauvage	2	Examen par les Parties intéressées	Examen des actions futures en fonction de documents incluant les mesures des annexes 1 et 5.	Synthèse par le Secrétariat des informations échangées sur l'inventaire des activités passées, avec contributions de la COMNAP ?							
Actions : 1. Convenir de la définition des termes "empreinte" et "nature à l'état sauvage" 2. Préparer des méthodes pour une meilleure protection de la nature sauvage en vertu des annexes I et V											
Tenir à jour la liste des sites et monuments historiques	2	Tenir à jour la liste des SMH	Thème permanent. Promouvoir des discussions informelles sur les SMH	Actualisation des listes de SMH par le Secrétariat	Thème permanent	Actualisation des listes de SMH par le Secrétariat	Thème permanent	Actualisation des listes de SMH par le Secrétariat	Thème permanent		
Actions : 1. Tenir à jour la liste et examiner les éventuelles propositions nouvelles 2. Examiner les questions stratégiques si besoin est.											

Question/ Pression environnementale Actions	Priorité pour le CPE	Période intersessions	CPE XV 2012	Période intersessions	CPE XVI 2013	Période intersessions	CPE XVII 2014	Période intersessions	CPE XVIII 2015	Période intersessions	CPE XIX 2016
Rapports sur la surveillance continue et l'état de l'environnement	2	Examen du SCAR	Rapport du SCAR sur le soutien du SC-ADM pour les travaux du CPE								
Actions : 1. Recenser les principaux indicateurs environnementaux 2. Mettre en place une procédure d'établissement de rapports à la RCTA 3. Promouvoir la mise en œuvre des recommandations de la RETA sur les changements climatiques											
Échange d'informations	2	Échange d'informations sous la direction du Secrétariat	Rapport du Secrétariat		Rapport du Secrétariat		Rapport du Secrétariat		Rapport du Secrétariat		Rapport du Secrétariat
Actions : 1. Attribuer au Secrétariat. 2. Suivre et favoriser une utilisation aisée du SEEI											
Connaissances de la diversité biologique	2	Préparation d'une revue de la science existant depuis 2004 sur les effets biologiques des bruits sous-marins	Examen de la mise à jour par le SCAR sur les bruits sous-marins								
Actions : 1. Maintenir la sensibilisation aux menaces qui pèsent sur la biodiversité. 2. Promouvoir la mise en œuvre des recommandations de la RETA sur les changements climatiques											
Lignes directrices spécifiques pour les visites touristiques de sites	2		Point permanent; rapport des Parties de leur examen des		Point permanent; rapport des		Point permanent; rapport des		Point permanent; rapport des		Point permanent; rapport des

Question/ Pression environnementale Actions	Priorité pour le CPE	Période intersessions	CPE XV 2012	Période intersessions	CPE XVI 2013	Période intersessions	CPE XVII 2014	Période intersessions	CPE XVIII 2015	Période intersessions	CPE XIX 2016
Aperçu du système des zones protégées/ADE	3	Modifications de la base de données par le Secrétariat en accord avec la Résolution XX/WP32. Les membres commencent leurs travaux visant à élargir la base de données par l'ajout de données spatiales ; le Secrétariat la tient à jour.					Examen des incidences possibles d'une analyse actualisée des lacunes sur la base de l'ADE				
Actions : 1. Appliquer l'analyse des domaines environnementaux (ADE) afin d'améliorer le système des zones protégées 2. Promouvoir la mise en œuvre des recommandations de la RETA sur les changements climatiques 3. Tenir à jour et développer la base de données des zones protégées											
Actions à prendre en cas d'urgence et plans d'urgence à établir	3	Examen par les membres de l'expérience et des documents pouvant éclairer les avis à la RCTA	Examen des travaux et de la pertinence de la question de la réparation et de la remédiation suite à une demande de la RCTA	Examen des travaux	GCI	Examen	GCI	Examen	GCI	Recommandations finales à la RCTA	
Actions : 1. Promouvoir la mise en œuvre des recommandations de la RETA sur le tourisme maritime 2. Elaborer des avis en réponse à la requête faite en vertu de la Decision 4 (2010) de la RCTA											
Mise à jour du Protocole et examen des annexes	3				Le CPE doit étudier la nécessité de réviser les annexes du Protocole et en						

Question/ Pression environnementale Actions	Priorité pour le CPE	Période intersessions	CPE XV 2012	Période intersessions	CPE XVI 2013	Période intersessions	CPE XVII 2014	Période intersessions	CPE XVIII 2015	Période intersessions	CPE XIX 2016
Actions : 1. Établir un calendrier de l'examen par ordre de priorité des annexes restantes					déterminer les objectifs						
Inspections (Article 14 du Protocole)	3										
Actions : 1. Examiner les rapports d'inspection selon que de besoin			Thème permanent		Thème permanent		Thème permanent		Thème permanent		
Déchets	3										
Actions : 1. Élaborer des lignes directrices pour l'élimination la plus efficace possible des déchets, y compris les déchets humains			Informations fournies par le COMNAP pour assurer une meilleure gestion des déchets				Examen par le COMNAP des informations émanant de l'atelier sur la gestion des déchets en 2006				
Gestion de l'énergie	4										
Actions : Élaborer des lignes directrices de bonne pratique pour la maîtrise de l'énergie aux bases et stations											
Communication et éducation	4		[attendre les résultats des délibérations de la				Temps réservé à un examen				

Question/ Pression environnementale Actions	Priorité pour le CPE	<i>Période intersessions</i>	CPE XV 2012	<i>Période intersessions</i>	CPE XVI 2013	<i>Période intersessions</i>	CPE XVII 2014	<i>Période intersessions</i>	CPE XVIII 2015	<i>Période intersessions</i>	CPE XIX 2016
Actions : 1. Examiner des exemples actuels et recenser les possibilités d'offrir une meilleure éducation et une plus grande vulgarisation			RCTA 34]								